

# L'Écho

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTARNAUD

Le budget municipal 2016  
Réalisation Municipale : La ZAC du Pradas  
Les délibérations du Conseil Municipal  
La Culture à Montarnaud  
Environnement : Zéro pesticide avec le PAPPH  
Évènements : Trail du Mas Dieu et Remise des Trophées  
Portrait : Brenda Donn-Byrne et le Château de Montarnaud  
Les dix ans de Formplus GV  
Vie associative

*Meilleurs Vœux pour 2017 !*



Ville de Montarnaud

N° 8 - Janvier / Décembre 2016

# Sommaire

---

<b><i>Vœux 2016</i></b>	<b>3</b>
<b><i>Le mot du Maire</i></b>	<b>4</b>
<b><i>Le budget Municipal 2016</i></b>	<b>6</b>
<b><i>Dossier « Réalisations Municipales » : La ZAC du Pradas</i></b>	<b>9</b>
<b><i>Les délibérations du Conseil Municipal</i></b>	<b>13</b>
<b><i>Art &amp; Culture : La Programmation Culturelle 2016</i></b>	<b>16</b>
<b><i>Evènements Municipaux : Remise des Trophées de la Ville</i></b>	<b>19</b>
<b><i>Portrait : Brenda Donn-Byrne et le Château de Montarnaud</i></b>	<b>20</b>
<b><i>Environnement : Notre engagement Zéro pesticide</i></b>	<b>22</b>
<b><i>Evènements Municipaux : Trail du Mas Dieu</i></b>	<b>24</b>
<b><i>Actualité : Les 10 ans de Formplus GV</i></b>	<b>25</b>
<b><i>Vie associative :</i></b>	<b>26</b>
- Etincelle	26
- Aïkido Club	27
- Rock'Xygène	27
- Montarnaud Pluriels	28
<b><i>État civil</i></b>	<b>29</b>
<b><i>Contacts utiles et pratiques</i></b>	<b>30</b>

## **PETIT JEU :**

*Vous pensez bien connaître votre ville ? Nous vous défions à retrouver la localisation des quatre photos en dernière de couverture de cette édition, prises dans la commune bien entendu. Réponses dans l'un des prochains mensuels !*



# Meilleurs Vœux pour 2017 !

*A l'heure où ces lignes sont écrites, les fêtes de Noël approchent et nous retrouvons un peu de notre âme d'enfant. C'est l'époque des réunions de famille, festives, où chacun est heureux de retrouver l'autre dans un contexte où les difficultés de la vie sont passagèrement oubliées. Faisons honneur à la vie et profitons de ces quelques moments de sérénité. Mais surtout, n'hésitons pas à rompre l'isolement qui frappe certains d'entre nous.*

*Dans ce domaine, l'année 2016 a vu un superbe élan de solidarité naître sur notre commune avec une action collective, généreuse, qui a permis d'accueillir une famille qui a dû fuir son pays qui croulait sous les bombes, sa maison, ses amis, en somme ce qui faisait sa vie. Aujourd'hui, cet accueil leur permet de revivre et d'oublier progressivement les cauchemars quotidiens qu'ils ont vécus. Mais quel bonheur d'assister à cette transformation. De même, à travers le réseau Welcome, nos familles ont également accueilli de la meilleure manière qui soit d'autres migrants. Oui, l'humanité, dans son sens le plus noble, existe à Montarnaud.*

*Dans un autre domaine, le bon sens politique n'a malheureusement pas refait surface. Les communes sont progressivement privées de leurs compétences, alors qu'elles constituent l'élément indispensable de la démocratie de proximité. L'État continue à diminuer sa dotation aux communes, contraintes à réduire leurs investissements, phénomène aggravateur du chômage. Les programmes présentés par certains candidats aux Présidentielles sont affligeants. Ils annoncent une nouvelle dégradation générale de nos conditions de vie, et pire, de l'accès à la santé.*

*Néanmoins, souhaitons que le contexte actuel n'entrave pas la vie de notre commune, le dynamisme de ses associations et de ses commerçants. Quant à nous, malgré ces difficultés, notre équipe municipale continuera à travailler sans relâche pour améliorer la vie des montarnéens, selon le mandat que vous lui avez confié.*

*Et surtout dans ce contexte actuel, souhaitons que l'individualisme et la peur de l'autre régressent dans notre société, au profit d'une vraie solidarité. Montarnaud est un exemple dans ce domaine qui nous grandit.*

*J'ai donc le grand plaisir de vous présenter, au nom du Conseil Municipal, de moi-même, et de tous les employés de la Mairie, tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur à chacun d'entre-vous, à votre famille et à vos proches. Nous vous souhaitons que l'année 2017 soit une année clémente et qu'elle apporte des solutions heureuses à tous vos problèmes.*

Bien cordialement,

Gérard Cabello

Maire de Montarnaud





*Chers concitoyens, chers amis,*

*Le temps s'écoule rapidement pour ceux qui s'activent. Tel est le cas de notre municipalité qui atteint pratiquement la période du mi-mandat, où il est toujours utile de faire un point d'étape.*

*L'année 2014 a débuté avec la livraison des 50 premiers logements à loyers modérés, la résidence Les Lavandières, située avenue Lucie Aubrac. Quelques mois plus tard, c'est la Résidence les Dentelières qui a offert 40 logements supplémentaires. Un an plus tard, la résidence les Saponaires sur le lotissement des Mauves a livré 12 appartements, dans un cadre agréable, dotation complétée par la livraison de deux logements supplémentaires sur le lotissement du Jardin des Mauves. Cette politique municipale de mixité sociale, avec son concept « un logement confortable pour chacun, quel que soit ses moyens », a permis de loger ou de reloger 84 familles de Montarnaud dans de meilleures conditions avec des loyers adaptés à leur situation. Il s'agit donc là d'un véritable succès qui a permis de faire revenir sur notre commune de nombreux jeunes qui l'avaient quittée.*

*Les années 2015 et 2016 ont été essentiellement consacrées à nos établissements scolaires. Nous avons en effet achevé la nouvelle école maternelle pour la rentrée 2015/2016 et nous avons créé un parking de 102 places situé à côté de l'école, qui est également mis à disposition des utilisateurs de la halle des sports, des équipements sportifs et de la future crèche. En parallèle, les travaux de rénovation et d'extension de l'école élémentaire ont notamment permis de mettre à disposition de nos enseignants 13 salles de classe et leur environnement scolaire et périscolaire. Globalement, en l'espace de trois années, nous avons créé ou rénové 20 classes, des locaux RASED et périscolaires, des dortoirs, deux cantines, et tous les locaux accessoires, sans augmentation exagérée des taxes locales. Ceci démontre amplement que sans une gestion particulièrement rigoureuse des finances municipales, de tels investissements n'auraient pas été possibles. Néanmoins, la mobilisation budgétaire que nous venons de réaliser souligne que nous devons être prudents en ce qui concerne les investissements futurs.*

*En parallèle, l'effort important de rénovation des voiries a été poursuivi avec des travaux qui ont été réalisés en divers points de la commune pour une somme de 350 000 €. Il sera poursuivi au cours des prochaines années.*

*En ce qui concerne nos grands projets, la mise en place d'un supermarché sur notre commune vient de connaître une étape décisive. En effet, les travaux de construction de cette surface commerciale ont débuté, et son ouverture est prévue en mai 2017. Rappelons que ce projet est un projet d'initiative municipale qui a été mis en place selon une procédure originale. En effet, d'habitude, une enseigne commerciale, dans le cadre de sa prospection, prend contact avec une Mairie donnée et impose ses conditions. Nous avons travaillé différemment en contactant l'ensemble des enseignes, avec un cahier des charges assez draconien. Six dossiers nous sont parvenus. Après deux sessions orales, l'enseigne Super U, qui était la seule à répondre à toutes nos conditions, a été sélectionnée. Ce projet, qui nous assure également de la création d'un poste à essence et probablement d'un point de retrait d'argent, a été qualifié par la presse de « super marché vertueux ». Cependant, il a fait l'objet d'un recours d'une enseigne concurrente que nous avons pu faire échouer à la fois par une mobilisation de nos habitants et par une intervention directe à la Commission Nationale d'Aménagement Commercial à Paris.*

*Par ailleurs, le projet de crèche intercommunale est dans une phase active. Il s'agit là d'une collaboration entre la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault qui a pris, il y a quelques années la compétence petite enfance, et la Municipalité de Montarnaud. Le coût est supporté par la CCVH et les subventions des diverses collectivités territoriales. La commune de Montarnaud participe concrètement avec la cession gratuite à la CCVH de plus de 2 700 m<sup>2</sup> de terrain, du bâtiment de la crèche actuelle et la construction du parking qui accueillera les utilisateurs. Mais l'important est que cette crèche fera à peu près doubler les capacités d'accueil de l'établissement actuel et qu'elle comportera des locaux dédiés au Réseau d'Assistantes Maternelles. Dans le cadre de cette collaboration, la Municipalité de Montarnaud participe systématiquement aux réunions techniques, appel d'offres, avant-projet sommaire, et discussions concrètes sur la nature du projet. Il s'agit donc là d'une collaboration exemplaire qui répond à un besoin pressant de nos habitants. Mais, ce qui fera plaisir aux parents des élèves de l'école de musique*

de la Vallée de l'Hérault et à nos jeunes musiciens, c'est que le bâtiment de la crèche actuelle est cédé par la Mairie afin d'accueillir l'antenne montarnéenne de cette école. Indiscutablement, après quelques travaux d'adaptation, nos musiciens seront ainsi accueillis dans des locaux décents.

Si l'on ajoute que le dossier de l'extension de la station d'épuration, longtemps retardé par des demandes successives des services de l'État, est enfin entré dans sa phase de finalisation avec l'achèvement de l'Avant-Projet Sommaire et de l'étude d'impact, et l'envoi des demandes de subvention au Département et à l'agence de l'eau, voici trois projets qui seront réalisés dans les deux années qui viennent.

Nous suivons également l'avancement du dossier cave coopérative qui doit nous permettre de bénéficier d'une véritable médiathèque en ce lieu, sans bourse délier, comme nous l'avons expliqué à maintes reprises. La vente des locaux actuels de multimédia et de la bibliothèque, assortie de quelques subventions devrait nous permettre ensuite de réaliser une salle des Fêtes adaptée à notre population sur le terrain dont nous disposons à côté de l'école maternelle.

Sur un plan plus politique, l'année 2016 a vu naître une nouvelle offensive préfectorale dirigée contre le SIADE du Mas Dieu, syndicat mixte qui constitue aujourd'hui le principal rempart contre une utilisation peu écologique de notre superbe garrigue. Nous avons fait avorter il y a quelques années une première tentative de dissolution du SIADE. Cette année, il s'agissait d'éliminer nos communes de la gestion de notre territoire du Mas Dieu en imposant le principe de la représentation/substitution. Ce principe prévoit tout simplement d'éliminer les représentants des communes concernées dans la gestion du syndicat et de leur substituer les représentants de la métropole et de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault. Rappelons que c'est bien la métropole, ex-agglomération de Montpellier, qui voulait imposer sa décharge sur le Mas Dieu. Nous avons pu, une fois encore, nous opposer à cette tentative.

Par ailleurs, le dépècement des pouvoirs des communes s'est poursuivi. L'application des lois ALUR et NOTRe transfère aux intercommunalités la responsabilité eau et assainissement. Le conseil communautaire de la CCVH a accepté ce transfert à l'issue d'un vote loin de l'unanimité, et neuf conseils municipaux de la Communauté de communes, dont le nôtre, ont voté contre cette mesure, alors que trois n'ont pas délibéré. Il est vrai qu'actuellement, la décision corollaire à la prise de compétence par la CCVH s'assortit d'une dissolution du SMEA qui assure notre ressource en eau. Dans le même ordre d'idée, le transfert des PLU aux intercommunalités devrait s'effectuer fin mars 2017, à moins qu'une minorité de blocage ne s'exprime au sein des conseils municipaux dépendant de la CCVH. Suite à une réunion du bureau de l'Association des Maires de l'Hérault, il apparaît que la grande majorité des communes du département devrait s'opposer à un tel transfert d'un droit essentiel des communes, et nous espérons qu'il en sera de même pour les communes de la CCVH.

Au cours de ces trois années la météorologie ne nous a pas privilégiés. Bien que les dégâts aient été restreints par rapport à ceux infligés à d'autres communes, les deux épisodes d'intempéries ont sérieusement dégradé bon nombre de nos voies qui ont dû être remises en état, essentiellement sur les fonds municipaux, malgré les quelques aides obtenues. Et tout récemment, les pluies diluviennes que nous avons subies ont dégradé la toiture de notre chapelle du XIIème siècle, que nous devons remettre en état. Il s'agit là de charges imprévues auxquelles nous avons dû et nous devons faire face.

Vous constaterez donc, que malgré les critiques, l'activité des élus municipaux a été conséquente et efficace. Comme le disait Philippe Destouches, « la critique est aisée, mais l'art est difficile ».

Bien cordialement,

Le Maire de Montarnaud



# Le budget Municipal 2016

## Le budget de Fonctionnement

### Recettes

Montant total :  
3 055 733 €

Augmentation de 3,94% par rapport à 2015, malgré une baisse sensible des dotations de l'État (voir encadré baisse de la DGF) en partie compensée par la hausse des bases fiscales.

### Dépenses

Montant total :  
2 632 982 €

Augmentation de 5,29% par rapport à 2015 :

- Hausse des charges à caractère général de 2,06%.
- Hausse de la masse salariale de 9,1%
- Stabilité des dépenses financières.

## Baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat

2013 : 280 555 €

2014 : 261 163 €

2015 : 212 903 €

2016 : 161 494 €

2017 : 110 231 €

Baisse cumulée :

-170 324 €

**L'**élaboration du budget municipal constitue un élément essentiel de la vie d'une commune. Il est en effet l'outil prévisionnel qui permet de mettre en place la politique de la ville élaborée par les élus, tout en tenant compte des possibilités financières de la cité. Après son élaboration, il constitue le fil rouge des réalisations municipales, qui doivent respecter au plus près ces prévisions financières. Le budget établi en début d'année est donc soigneusement confronté aux décisions municipales tout au long de l'année.

Par ailleurs, l'État, par l'intermédiaire du Préfet, exerce un contrôle sur les deniers publics, avec une attention particulière pour l'excédent du budget de fonctionnement qui reflète la santé financière d'une commune et qui conditionne la possibilité d'obtenir des prêts auprès des banques, donc la capacité d'investissement.

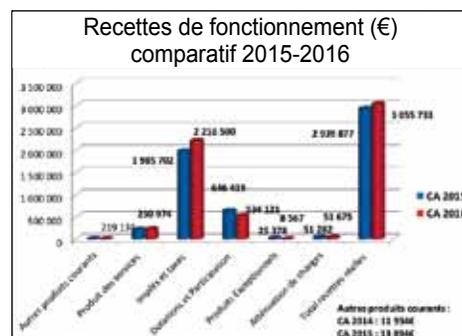
Cet article a pour but de faire le point sur le budget 2016. Les chiffres affichés sont issus du compte administratif 2016 et donnent les informations essentielles pour comprendre cette année budgétaire.

## Le budget de fonctionnement

Ce budget de fonctionnement prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement de la commune, c'est-à-dire l'achat de matériel consommable, les fluides, les subventions aux associations, les intérêts des capitaux et l'ensemble des salaires des employés municipaux.

Il s'appuie sur des recettes qui dépendent de plus en plus des seules ressources communales, essentiellement le produit des impositions locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti). En effet, l'État a décidé de réduire de manière considérable le montant des dotations globales de fonctionnement qu'il attribue aux communes. Ceci se traduit, dans les faits, par une véritable asphyxie financière qui amène certaines villes et villages à augmenter de manière considérable le montant des impôts locaux.

L'ennui est que pour investir, il faut épargner et par conséquent dégager chaque année un excédent de fonctionnement qui permet à la fois de rembourser les intérêts des emprunts contractés et de dégager un autofinancement qui permet de répondre en partie aux investissements de la commune. Or, il s'avère que cette règle devient difficile à maîtriser, d'autant plus que le coût de fonctionnement



d'une municipalité, à moyens constants, augmente chaque année. Si l'on tient compte de la volonté de la Mairie de ne pas augmenter les impôts de manière importante, une gestion budgétaire particulièrement rigoureuse s'impose afin d'offrir des services de qualité à nos habitants.

## Caractéristiques du budget 2016 :

Le budget 2016 est caractérisé par une augmentation des recettes totales de 3,94% par rapport au budget 2015 (+ 115 884 €) qui s'avère supérieure à l'augmentation observée entre 2014 et 2015 (+ 85 000 €). Cette situation malgré la poursuite de la baisse des dotations et autres participations d'État (-112 300 € soit -17,37%) a été possible grâce à la progression du Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (+85 831 €) et l'augmentation des bases fiscales locales (+160 800 €).



## Le budget d'investissement

Montant total des dépenses d'équipement :  
1 341 963 €  
en hausse par rapport à 2015 (+871 239 €)

115 000 € consacrés à la réfection des voiries.

Réfection de l'ensemble de l'ancienne école maternelle et de la cantine : 1 150 692 €.

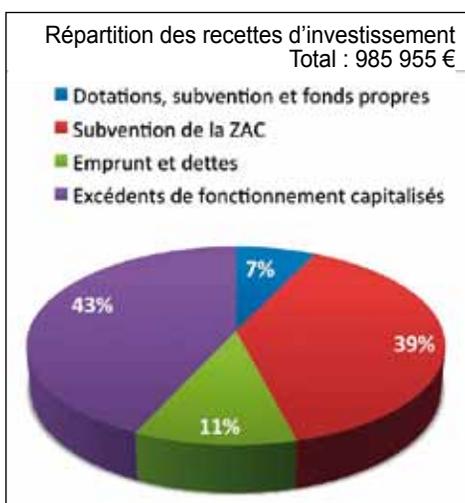
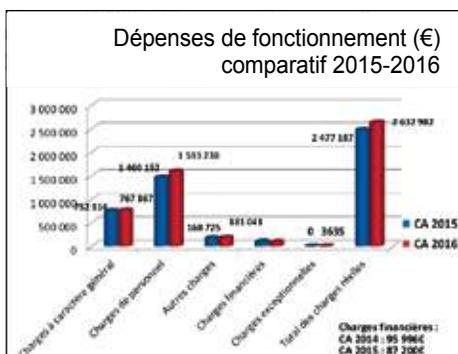
Achat de mobilier scolaire : 24 500 €

Cette augmentation modérée des recettes a permis de combler en partie l'augmentation des coûts de fonctionnement qui a été de 5,29% par rapport à 2015 (+ 132 850 €). Ainsi la progression des dépenses de fonctionnement excède de 16 966 € l'augmentation des recettes globales de fonctionnement.

Néanmoins, la progression des coûts de fonctionnement en 2016 a été inférieure à celle enregistrée sur l'année 2015 qui s'élevait à 213 496 €. Ce résultat est lié à la quasi stabilisation des charges à caractère général (+15 554 € soit +2,06%), et au ralentissement de l'augmentation de la masse salariale (+ 9,1% contre +14% en 2015). Néanmoins, cette hausse 2016 de la masse salariale est significative (+133 086 € charges comprises) et résulte du coût de fonctionnement de nos établissements scolaires (recrutement d'une nouvelle ATSEM, renforcement des personnels cantine et ménage qui prend effet en année pleine au sein de l'école maternelle en 2016). Il résulte également du recrutement d'une aide comptable à mi-temps. Cette augmentation de la masse salariale représente à elle seule 69,5% de la progression des coûts de fonctionnement. Ces évolutions nous ont amenés à poursuivre notre effort de rigueur sur les autres dépenses à caractère

général, puisque leur montant n'a progressé que de 1,56% (+4 120 € de charges de gestion courante et de charges financières entre 2015 et 2016).

La commune préserve donc un excédent de fonctionnement intéressant, bien qu'en diminution par rapport à 2015 (411 074 € contre 446 039 € en 2015). Néanmoins, si l'on tient compte de l'excédent de fonctionnement reporté de 505 913 € (excédent de fonctionnement de l'année n-1 reporté au budget de l'année n, déduction faite de la partie affectée au budget investissement), l'excédent cumulé reste pratiquement équivalent en 2016 (916 987 €) à celui enregistré en 2015 (944 896 €). Ceci démontre la capacité d'anticipation budgétaire de notre commune.



## Le budget d'investissement

Le budget d'investissement est alimenté par une partie de l'excédent de fonctionnement réalisé l'année n-1, le Fonds de Compensation de la

## Le budget annexe ZAC

**Budget total actuel :**  
1 995 518 €

Alimenté par :  
- Emprunt et subventions (d'un montant de 1 555 406 €).

Reste à Réaliser :  
440 113 €

**Montant des dépenses d'investissement concernant la création de l'école maternelle :**  
1 875 544 €

## Bilan du budget 2016

**Excédent de fonctionnement prévu pour l'année 2016 :**  
416 987 €

**Excédent de fonctionnement cumulé :**  
916 987 €

Stabilité par rapport à 2015

**Solvabilité de la commune :**

(Nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité des emprunts)

2009 : 15 années

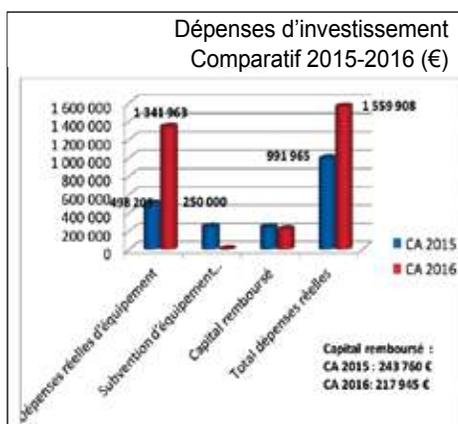
2014 : 5 années

2016 : 9,1 années

Augmentation due à la construction des écoles

TVA, les emprunts éventuellement effectués et les subventions obtenues auprès des collectivités territoriales ou de divers organismes publics.

L'année 2016, a été à nouveau marquée par un effort important sur les voiries municipales. La commune a ainsi investi 114 943 €, un montant supérieur de 15% au budget prévu chaque année dans cette optique (100 000 €). Par ailleurs, la deuxième phase des travaux d'extension et de rénovation de l'école élémentaire a permis de mettre à disposition de nos élèves et de nos enseignants un complexe bien adapté, modernisé, pour un montant de 1 150 692 €. Enfin, 24 500 € ont été investis dans l'achat du mobilier et du matériel nécessaire à l'ouverture de deux classes supplémentaires à la rentrée 2016 et 51 828 € dans divers investissements. L'effort financier concernant les dépenses d'investissement s'élève donc à 1 341 963 € pour l'année 2016 contre 470 724 € pour l'année 2015 et 212 013 € en 2014.



## Le budget annexe ZAC

Au cours des années précédentes, nous avons créé un budget annexe ZAC afin d'identifier et faciliter la gestion des besoins liés à l'expansion démographique de notre village. Il est alimenté par les contributions des aménageurs (plus de 5 millions d'euros) et le transfert pendant trois années, à partir du budget d'investissement général d'une somme de 250 000 € qui a cessé en 2015.

Les recettes de ce budget annexe s'élèvent donc en 2016 à 1 555 406 € provenant respectivement de l'emprunt souscrit (1 500 000 €), et de la DETR pour un montant de (55 400 €). Les dépenses quant à elles s'élèvent à 1 875 544 €. En comptabilisant les restes à réaliser 2016 pour un montant de 440 113 € en recettes, le résultat de

clôture du budget annexe présente un excédent de 126 717 €.

## Conclusion

Cette politique financière rigoureuse mise en place depuis 2008, a permis à notre municipalité de réunir les conditions financières permettant la construction d'une école maternelle et la rénovation quasi complète d'une école élémentaire, sans réduire pour autant les dépenses d'équipement de la commune tel que la voirie, l'amélioration du parc informatique et la poursuite de la modernisation des transferts des données administratives par une logique de dématérialisation. Ainsi les dépenses d'équipements depuis 2014 s'élèvent à 8 128 000 € financées en partie par de nouveaux emprunts s'élevant à 1 800 000 € (soit seulement 22% de l'investissement). Ce faisant, et par rapport à nos besoins, nous avons limité le taux d'endettement qui n'a augmenté que de 1 131 000 € depuis 2014 si l'on intègre les remboursements de capital opérés depuis cette date (soit 669 000 €). Cependant, comme nous l'attendions, ces nouveaux emprunts ont fait porter la solvabilité de la commune, définie comme le nombre d'années nécessaires, en théorie, à solder le montant total de la dette (solvabilité = montant total de la dette/excédent annuel de fonctionnement) de 5 années en 2014 à 9 années en 2016, ce qui reste acceptable.

Malheureusement, la baisse de la dotation de l'État, particulièrement drastique en 2016 et qui se poursuivra en 2017, ne va pas nous faciliter les choses. Cette politique d'asphyxie financière des communes ne peut que les affaiblir, alors que contrairement à l'État, elles continuent d'investir activement, soutenant ainsi le marché du travail. Face à cette situation, nous poursuivrons notre politique d'optimisation de notre gestion, tout en maintenant un service public de qualité.



# La ZAC du Pradas : historique et état des lieux

**A**près une forte expansion démographique entre 1985 et 1999 (+5,4% par an), le nombre d'habitants de Montarnaud est resté pratiquement stable jusqu'en 2008, avec des conséquences néfastes au niveau du village. En effet, cette stagnation démographique qui a induit une explosion du prix du foncier et des loyers, a conduit les jeunes, lorsqu'ils quittaient le foyer familial, à s'éloigner Montarnaud, faute de pouvoir se loger à des loyers compatibles avec leurs revenus. Cette augmentation conséquente de l'âge moyen des habitants du village s'est traduite par des fermetures successives de classes dans nos écoles élémentaires et maternelles, malgré une mobilisation conséquente des parents d'élèves. La question de l'avenir de Montarnaud était donc posée avec acuité. Parallèlement, la construction de la A 750 qui mettait Montarnaud à moins de 20 minutes de Montpellier, entraînait une pression démographique considérable associée à une nouvelle spéculation foncière qui risquait de bouleverser la sociologie de notre village, avec l'arrivée de nouveaux habitants bien établis dans la vie, qui pouvaient acquérir des terrains très onéreux, et un départ accéléré de notre jeunesse. Il fallait donc ouvrir à l'urbanisation avec des objectifs précis.

Il s'avérait donc particulièrement sage de ne pas subir cette pression démographique, mais bien davantage de la maîtriser. Il fallait donc œuvrer pour recevoir des populations plus jeunes, notamment en faisant revenir les enfants de Montarnaud qui avaient dû quitter, pour des raisons économiques, leur village. Il s'agissait aussi de planifier les nouvelles arrivées. Avec ces objectifs, la mise en place d'une Zone d'Aménagement Concerté avait de nombreux avantages. Elle permettait notamment de maîtriser l'arrivée de nouveaux habitants à un rythme leur permettant une excellente intégration dans le village, et de construire progressivement toutes les superstructures municipales nécessaires à cette augmentation de population. Elle permettait également de maîtriser la nature des logements de façon à garantir une mixité sociale. La ZAC n'entraînait par ailleurs aucun risque financier pour la commune et contraignait les aménageurs retenus à participer au financement de nos établissements publics. Sur ces bases, la convention de ZAC a été signée en 2007 avec les sociétés d'aménagement GPM et Nexity.

**Z.A.C. =  
Zone d'Aménagement Concerté**



Comme chaque année depuis 2013, la municipalité organise une réunion de bienvenue à ses nouveaux habitants.  
Photo : Jacques Jandot

## Description de la ZAC

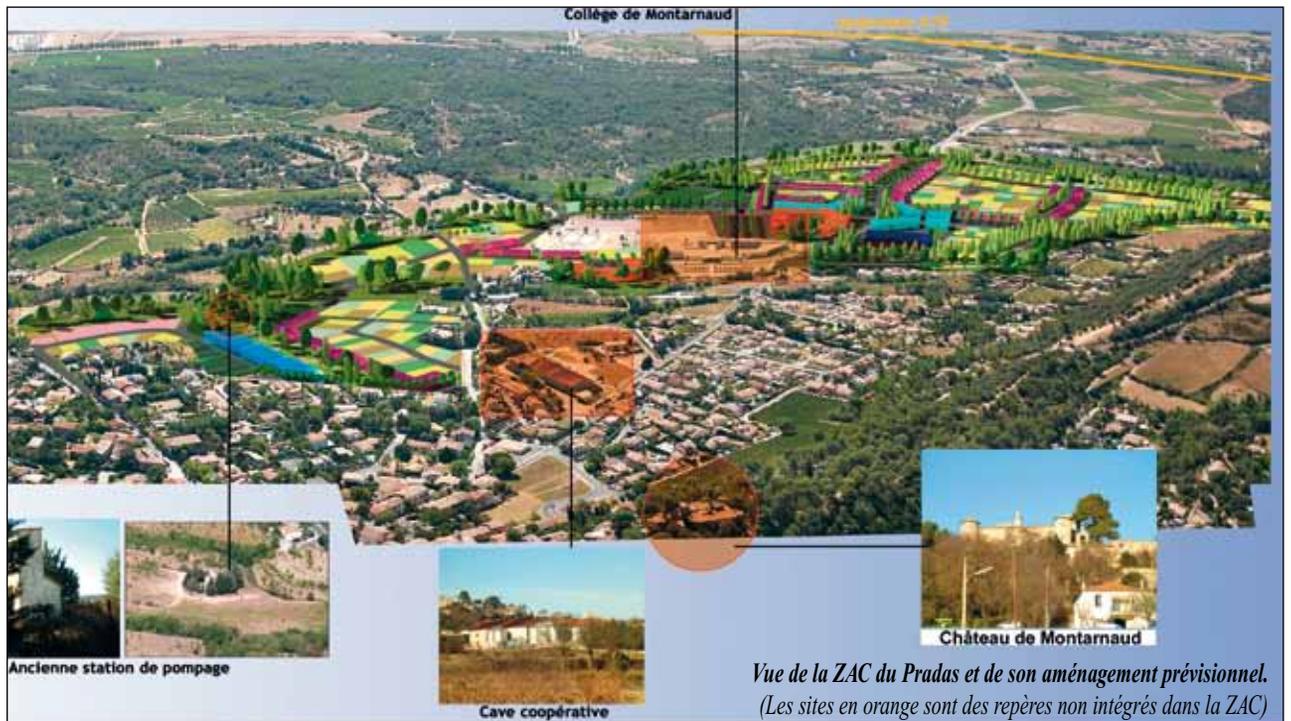
### Les objectifs de la ZAC

**La ZAC du Pradas avait plusieurs objectifs :**

- Permettre à tous de se loger décemment, quels que soient ses moyens, dans un contexte de véritable mixité sociale. Cet objectif a été atteint par la réalisation sur un même lieu, de résidences à loyers modérés, de villas en accession à la propriété, et de maisons individuelles du secteur libre bâties sur des terrains dont les surfaces étaient différentes.
- Concevoir des espaces publics en cohérence avec les besoins des habitants. Afin de répondre à cet objectif, la

ZAC du Pradas est l'une de celles dont la densité du bâti reste faible. En effet, 42% de l'espace est dédié aux voiries, aux espaces verts, aux promenades et aux placettes, qui constituent des lieux de vie.

- Conforter et développer les services et équipements publics. La convention a prévu que la ZAC se doit de conforter et d'améliorer les voies de déplacement doux et améliorer les conditions de circulation sur le village. De plus, des participations financières sont versées par les aménageurs et des terrains cédés gratuitement à la commune pour le développement de nouveaux bâtiments publics.



Vue de la ZAC du Pradas et de son aménagement prévisionnel. (Les sites en orange sont des repères non intégrés dans la ZAC)

- Maîtriser le rythme de construction. Contrairement aux lotissements, les conventions de ZAC prévoient le rythme de construction des habitations qui ne peut en aucun cas être dépassé.

### Le contenu de la ZAC

#### Le programme des équipements publics.

Ce programme répond évidemment aux besoins immédiats des nouveaux habitants qui vont résider sur la ZAC : mise en place des réseaux internes à la zone (eau potable, eaux usées, électricité, internet, éclairage public...), construction des voiries nécessaires à la desserte de la zone, création d'espaces verts, et de placettes. La réalisation des voiries a notamment été étudiée de manière à créer des transversales diminuant la circulation au centre du village.

Mais ce programme répond également aux besoins plus larges de notre commune, avec le financement de l'aménagement de deux giratoires, l'un sur l'avenue de Saint Paul, l'autre sur l'avenue de Montpellier qui sécurisent ces deux entrées du village. Il a notamment complété le réseau de chemins piétonniers et de pistes cyclables dans la continuité des aménagements de la ZAC. De plus, le programme de la ZAC a prévu une contribution des aménageurs à la

construction ou à l'extension des superstructures publiques nécessitées par l'expansion démographique. Il est pertinent de remarquer que ces constructions, tout comme la mise en place de voiries et de voies de déplacement doux, profitent à l'ensemble de nos habitants. Pour répondre à ce programme, la convention de ZAC a prévu, en plus du versement par les aménageurs de participations financières, la cession, à titre gracieux, de plusieurs terrains à la commune, pour la construction d'équipements publics.

#### Le programme de constructions

Afin de répondre à un objectif important, « un logement pour chacun quels que

soient ses moyens », 663 logements de différents types seront construits à terme sur les 48 ha de la ZAC du Pradas, ainsi qu'un secteur commercial. Dans les faits, en termes d'habitat collectif, 122 logements collectifs à loyers modérés et 54 logements collectifs privés sont prévus. En parallèle, l'habitat en bande social et privé comprend 11 maisons en location/acquisition sociale et 98 maisons pour primo accédants. Enfin, 378 maisons en habitat individuel libre dense ou diffus sont prévues.

Dès notre élection en 2008, nous avons été en mesure de renégocier les termes de la convention de ZAC sur un certain nombre de points. Nous avons notamment allongé la durée de la période de



Aménagements autour du rond-point de la ZAC, avec ses logements sociaux et équipements publics.

mise en place de cette ZAC en la portant à 12 années, répartie sur trois tranches, alors que d'autres souhaitaient la limiter à 6 ans. Nous avons également fait augmenter sensiblement le montant des participations des aménageurs à la commune.

## L'état des lieux

### Les réalisations

A l'heure actuelle, soit 10 années après la signature de la convention de ZAC, seules les tranches 1 et 2 sont en cours de réalisation. La construction des infrastructures voiries et réseaux répondant aux besoins de ces habitants est évidemment terminée, ainsi que la mise en place des placettes et espaces verts. Ces réalisations ont notamment permis de créer l'avenue Lucie Aubrac, une transversale qui permet de joindre les deux entrées principales de Montarnaud sans passer par le centre du village. Cependant, ces équipements et leur entretien restent sous la responsabilité des aménageurs et



la cession à la commune n'interviendra que lorsque nos remarques et demandes d'amélioration auront été prises en compte. Deux visites des lieux ont été effectuées dans ce but sur la tranche 1 et un certain nombre de travaux sont en cours de soumission, notamment la reprise des espaces verts.

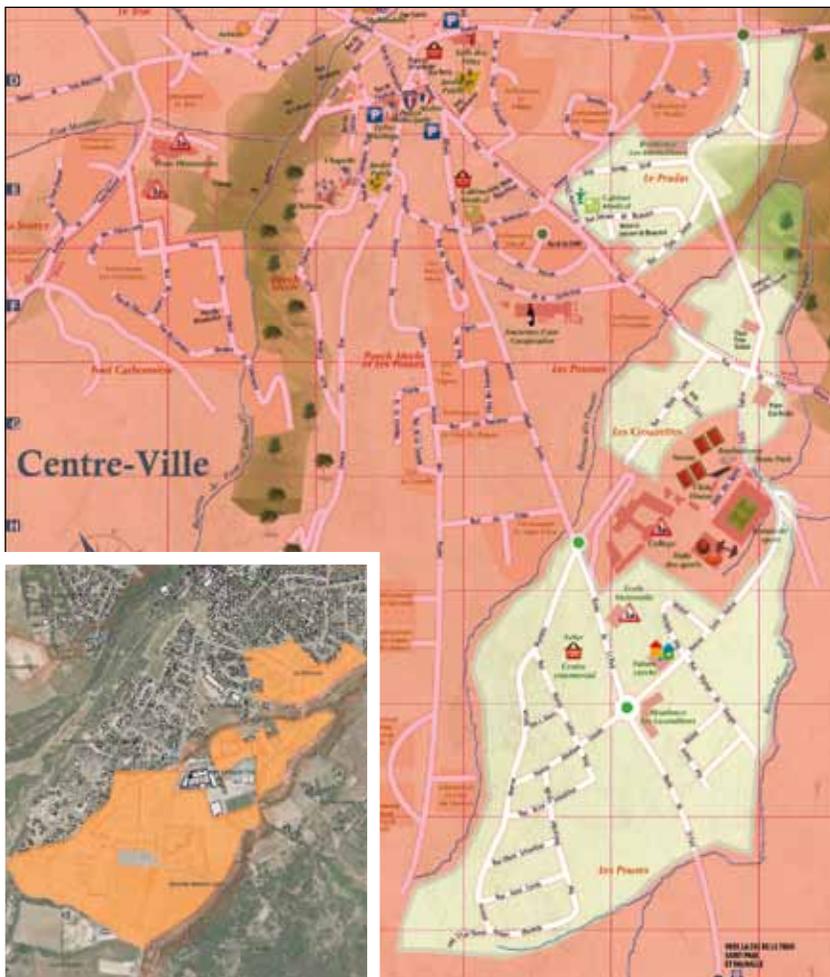
La requalification des voiries existantes s'est traduite par l'aménagement de deux giratoires, l'un sur l'avenue de Saint Paul, l'autre sur l'avenue de Montpellier. Si l'on tient compte de la mise en place de ralentisseurs sur l'avenue d'Argelliers, les trois entrées principales de Mon-

tarnaud sont ainsi sécurisées. De plus, l'aménagement de la voirie et la création de chemins piétonniers dans la continuité des aménagements antérieurs de la zone sont achevés.

Sur le plan des superstructures, la construction de la maternelle, de son parking et des réaménagements de l'école élémentaire ont bénéficié d'une participation conséquente des aménageurs.

En termes d'habitations, 90 logements à loyer modéré, les résidences les Dentellières et les Lavandières, ont été construites, et 35 logements collectifs privés sont en cours de construction sur la première tranche de la ZAC. De plus, 11 maisons en location/accession sociale, la résidence Les Alléresses, ont été livrées, 94 maisons pour primo accédants sont construites et 211 habitations libres sont achevées ou en cours de construction sur les deux tranches de la ZAC.

Sur le secteur commercial qui représente un macrolot de 10 260 m<sup>2</sup>, la construction d'un supermarché qui doit ouvrir ses portes en mai 2017 est en cours.





### Les participations des aménageurs

Les participations des aménageurs prévues dans la convention de ZAC s'élèvent à 5 300 000 €, dont 3 800 000 € au profit des superstructures d'équipements publics et 1 500 000 € pour les infrastructures. A l'heure actuelle, 2 100 000 € ont été versés en tant que contribution à la construction et la rénovation des écoles. 1 700 000 € restent donc à verser au titre d'autres bâtiments publics. Par ailleurs, 660 000 € ont été versés pour les équipements publics d'infrastructures (giratoires), et 840 000 € restent disponibles.

Enfin, trois macrolots ont été cédés à la commune. L'un a déjà reçu le bâtiment de l'école maternelle, et recevra la crèche intercommunale, ainsi qu'une nouvelle salle des fêtes. Deux autres macrolots sont donc disponibles pour de nouveaux équipements.



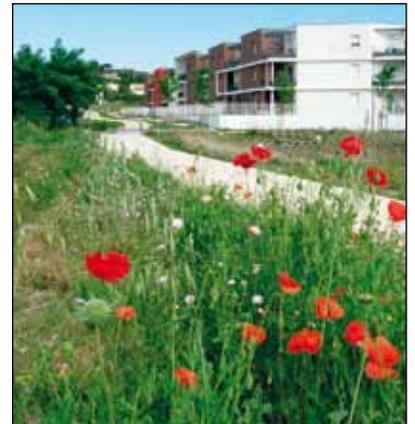
### Conclusion

A l'heure actuelle, 441 logements sur les 663 prévus sont achevés ou en cours de construction. Les tranches 1 et 2 ne sont pas achevées, et les constructions de la tranche 3 ne débuteront pas avant 2018. Par ailleurs 2 540 000 € seront versés par les aménageurs d'ici la clôture de la convention ZAC, vers 2022.

Hormis le rajeunissement du village apporté par cette opération, hormis le retour de nombreux jeunes montarnéens qui avaient dû quitter le village, hormis le maintien de notre mixité sociale, cette opération a bénéficié largement à tous nos habitants avec la mise en place de nouvelles voiries et de déplacements doux, avec une aide très importante pour la remise à niveau de nos écoles, avec l'attribution de foncier pour nos futurs équipements, avec la création d'un espace médical proche de la pharmacie,

avec la construction d'un supermarché doté d'une station essence, d'une borne de recharge des véhicules électriques, et d'un point de retrait d'argent.

Il est également bon d'ajouter qu'une estimation de la population de Montarnaud réalisée en 2001 (document du cabinet ENTECH), à une époque où la création de la ZAC du Pradas n'était pas envisagée, chiffrait à 3600 habitants le nombre d'habitants de notre commune en 2015. Cette estimation démontre le caractère incontournable de l'expansion démographique de Montarnaud, mais indique également que la ZAC en elle-même n'a pas induit une surpopulation majeure par rapport aux estimations de 2001, mais a permis de maîtriser l'arrivée de nos nouveaux habitants dans un vrai contexte urbanistique de mixité sociale.



Cette ZAC a donc non seulement respecté le calendrier de mise en place, mais elle a rajeuni et dynamisé notre village. Elle a également profité à tous les montarnéens qui, malgré l'importance de nos investissements, n'ont pas connu d'augmentations drastiques de leurs impôts locaux, comme dans de nombreuses autres communes. Montarnaud s'est agrandi, ce qui était inéluctable, mais en ajoutant le zeste de modernité et de confort nécessaire à notre village.

# Les délibérations du conseil

## Extraits des délibérations de décembre 2015 à novembre 2016

### Animation culturelle et vie associative

#### Décembre 2015

Subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association « Montpellier Triathlon », pour l'organisation sur le site du Mas Dieu d'un trail, « 1<sup>er</sup> Trail du Mas Dieu » le 7 novembre 2015.

#### Subventions 2016

Vote des subventions annuelles aux associations montarnéennes : 23 associations pour un montant total de 38 850 €.

#### Juillet 2016

Subvention exceptionnelle de 400 € à l'association « Les Jardins de Tellus » et de 500 € à l'association « Form'Plus ».

#### Septembre 2016

**Deuxième Trail du Mas Dieu** : Attribution d'une subvention de 500 € à l'association Montpellier Triathlon.

### Communication

#### Septembre 2016

**Panneaux lumineux d'informations communales** : Remplacement des 3 panneaux lumineux défectueux et devenus obsolètes et mise en service d'un nouveau panneau d'information électronique au sein de la ZAC du Pradas. Quatre entreprises ont fait une offre : les sociétés Centaure, Lumiplan, Ledoneo, Charvet. Attribution du marché à Lumiplan pour un montant de 28 000 € HT et une maintenance du site gratuite les deux premières années puis facturée 2 335 € HT/an.

### Finances

#### Décembre 2015

Autorisation donnée à M. le Maire de mandater les dépenses d'investissement 2016 dans la limite du quart des crédits d'investissement (comptes 20, 21 et 23) des budgets de la Com-

mune 2015 (budget principal, budget ZAC du Pradas et budget annexe Assainissement).

**Budget ZAC du Pradas - Réalisation de l'emprunt** : choix du candidat. Crédit mutuel pour un montant de 750 000 € à taux variable et le Crédit Agricole pour un montant de 750 000 € à taux fixe.

**Service comptabilité** : Création d'un poste d'aide comptable dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ». Durée initiale de 12 mois renouvelable dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention. Durée du travail fixée à 20 heures par semaine.

#### Avril 2016

**Débat d'orientation budgétaire et vote du budget.**

- **Budget général** : Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2015. Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2015, soit la somme de 425 090,29 €, au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement du BP2016. Adoption du budget primitif (BP) 2016 pour 5 687 767,35 €. Fixation des taux des impôts directs locaux au titre de l'exercice 2016 :

- 17,26 % pour la taxe d'habitation ;
  - 26,30 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
  - 151,37 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- Soit une hausse de 2%.

- **Budget assainissement** : Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2015. Report de la totalité des excédents de fonctionnement 2015 en report d'excédents de fonctionnement au BP 2016, soit la somme de 934 698,34 €. Adoption du budget primitif assainissement 2016 pour 1 720 420,92 €.

- **Budget ZAC du Pradas** : Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2015. Adoption du budget primitif 2016 pour 2 027 196,63 €.

#### Mai 2016

**Service Jeunesse** : Création d'une régie de recettes.

**SIADÉ du Mas Dieu** (Structure d'Initiative pour l'Aménagement et le Développement de l'Eco site du Mas Dieu) : Participation financière 2015 de la commune aux frais de fonctionnement pour un montant de 1 289,50 €. (0,50 € par habitant).

**Création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet** : Intégration d'un agent communal occupant un CAE (contrat aidé par l'État).

#### Juin 2016

**Service Communication** : Ouverture d'un poste d'agent administratif dans le cadre d'un contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CUI-CAE) de 20h/semaine.

**Grade de Brigadier-Chef Principal** : Création de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction de policier municipal pour le grade de brigadier-chef principal, calculée au taux de 20 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension.

#### Novembre 2016

**Budget communal** - Décision modificative pour admettre en non-valeur des créances prescrites entre 1995 et 2014 pour un montant de 23 766,12 €. Étalement de ces admissions en non-valeur sur 5 ans avec l'accord du trésorier Payeur Général de la trésorerie de Gignac.

**Budget assainissement** - DM n°2. Régularisation du chapitre 67 qui présente un déficit de 2 308 € suite au remboursement de deux participations au raccordement à l'égout d'un montant de 3 654 € chacune, aux locataires des bâtiments construits sur la ZAE de la Tour. Seuls les propriétaires des immeubles sont assujettis à cette participation.

**CDG 34 - Refonte du pôle de médecine préventive** : approbation de la convention.

### Jeunesse et Sports

#### Juillet 2016

**Convention d'utilisation du terrain de football de la ville de Grabels**, pour un montant de 7 000 € et une durée de 10 mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2016. Le club de football dans le

cadre de sa montée en division supérieure, ne peut plus jouer et s'entraîner sur le stade de football actuel car non conforme. Cette solution va permettre aux joueurs et au club d'assurer le maintien dans leur division sportive.

## Novembre 2016

**Service jeunesse-séjour neige 2017** : Approbation de la convention financière liant la Commune au village vacances Familial « Le Piroulet » situé à Vassieux en Vercors (26420). Séjour organisé par les ASLH de la commune du 13 au 18 février 2016 inclus, coût de la prestation 10 375 € comprenant l'ensemble des frais d'hébergement, de pension complète et d'activités sur site pour 30 enfants, 4 animateurs et deux chauffeurs.

## Patrimoine

### Mai 2016

**École élémentaire de Montarnaud -Marché de maîtrise d'œuvre** - Autorisation de signature de l'avenant n°1. L'intégration dans l'APD des remarques et des besoins nouveaux issus des différents comités de pilotage, a fait augmenter le coût du projet à un montant total de 996 000 € HT. Selon la loi Notre la rétribution des maitres d'œuvre se calcule selon un pourcentage du montant HT des travaux en phase APD. Après intégration des nouveaux montants HT définitifs des travaux tels que définis lors de l'APD, les honoraires de la mission d'œuvre s'élèvent donc 109 560,00 € (8,8 % sur la mission VISA, 1,2 % sur la mission OPC et 1 % sur la mission DIAGNOSTIC).

**Débat sur l'achat de la cave coopérative par la Commune** : Décision prise d'éditer un support d'information permettant de comprendre chiffres à l'appui, l'impossibilité financière pour la Commune d'acheter la Cave



Coopérative.

## Réglementation

### Décembre 2015

**Approbation des termes des conventions de mutualisation avec la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault** des services suivants :

- \* Service commun groupement d'achats ;
- \* Service opérations d'aménagement via une mise à disposition descendante.

### Février 2016

**Avis défavorable du Conseil sur le retrait de la compétence communautaire** « Soutien au Centre Local d'Informations et de Coordination Gérontologiques » de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

### Mai 2016

**Modification du tableau du Conseil Municipal** - Le nombre d'adjoints au Maire est fixé à 5 : 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Elvire PUJOLAR ; 2<sup>ème</sup> adjoint, M. Daniel COURBOT ; 3<sup>ème</sup> adjointe, Mme Fabienne DANIEL ; 4<sup>ème</sup> adjoint, M. Jean Michel MANDELLI ; 5<sup>ème</sup> adjointe, Mme Anna NATURANI.

**Syndicat mixte des eaux et de l'assainissement (SMEA) de la région du Pic Saint Loup** : Désignation de M. METTEN, délégué titulaire en remplacement de M. Jean-Pierre DURET démissionnaire et de Mme WRUTNIAK-CABELLO, déléguée suppléante.

**SIADÉ du Mas Dieu** : Désignation de M. Daniel COURBOT, délégué titulaire en remplacement de M. Jean-Pierre DURET démissionnaire et de Mme Elvire PUJOLAR, déléguée suppléante.

**Commission des Marchés Publics** : Désignation de M. Michel METTEN délégué Titulaire en remplacement de M. Jean-Pierre DURET démissionnaire.

**Commission Environnement de la CCVH** : Désignation de Mme Chantal WRUTNIAK-CABELLO en remplacement de M. Jean-Pierre DURET démissionnaire.

**Commission Environnement** : Désignation de M. Eric LE CROISEY, Vice-Président de la Commission « Environnement » de la Commune en remplacement de M. Jean-Pierre DURET démissionnaire. Désignation de Mme Chantal WRUTNIAK-CABELLO nouvelle déléguée à la Commission Environnement de la Commune

de Montarnaud.

### Juin 2016

**Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU)** : Approbation des conclusions du rapport et du bilan définitif de la concertation préalable à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme. Arrêt du projet de PLU révisé.

### Septembre 2016

**Modification n°6 du PLU sur la ZAC du Pradas** : Classement d'une partie du secteur « 2AUa » dédié aux logements collectifs en secteurs « 2AUb » et « 2AUc » à vocation d'habitats individuels et une partie du secteur « 2AUb » en secteur « 2AUc », clarification ou modification des articles du règlement de la zone « 2AU » sur les prospects, l'aspect extérieur des constructions, les clôtures et le stationnement afin d'assurer une meilleure cohésion architecturale de la ZAC.

## Urbanisme et environnement

### Février 2016

**Contribution de la Commune au financement du SDIS 34 au titre de l'année 2016** pour un montant de 63 573,88 € (identique à 2015).

**Participation financière au Département de l'Hérault pour l'année 2015** dans le cadre de sa mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif : 1 818,60 € (0,70 € par habitant).

**Aliénation partielle du chemin rural A situé dans le périmètre de la ZAC du PRADAS** pour une longueur de 19 mètres linéaires (46 m<sup>2</sup>) au profit de l'aménageur de la ZAC. Prix de cession : 35 € le m<sup>2</sup>, conforme aux références prises concernant les acquisitions foncières de la ZAC du PRADAS, et à l'avis de la brigade d'évaluation de la Direction Générale des Finances Publiques du 22 janvier 2016.

**Marché public « Réalisation d'un PAPPH (Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles) sur la Commune de Montarnaud »** : Sensibilisation sur les mesures à prendre afin de bannir lors de l'entretien et la création d'espaces verts (publics ou privés) l'utilisation de produits dangereux pour l'écosystème et prise en compte de l'im-

pact sur la consommation d'eau et de produits phytosanitaires sur l'écosystème montarnéen. Attribution du marché à la société Envely, pour un montant de 11 700 € HT avec une Tranche Ferme (études) et une Tranche Conditionnelle (plaquette informative pour les montarnéens).

**Convention de maintenance des installations d'éclairage public communal** avec la CESML pour un montant de 14 426,18 € HT et 24,09 € HT pour la partie recyclage annuel des 1/5 des lampes du parc. Durée : 5ans.

## Avril 2016

**Opération de sécurisation routière de la RD 111 entre Montarnaud et Vailhauquès** - Vente, au prix des domaines, des parcelles B2-218 et B2-219 (surface totale de 17a 85ca) au Conseil Départemental de l'Hérault. Prix : 1 € le m<sup>2</sup>.

## Mai 2016

**Château de Montarnaud** - Le château de Montarnaud est classé au titre des Monuments Historiques depuis le 9 décembre 2015 générant l'instauration d'une servitude de protection dans un rayon de 500 mètres autour du monument. Approbation du périmètre de protection modifié tel que proposé par l'architecte des Bâtiments de France.

## Juin 2016

**Lotissement les Mauves** : Cession amiable, pour l'euro symbolique, des voiries et des équipements collectifs du Lotissement les Mauves à la commune, dans la mesure où ceux-ci sont conformes aux prescriptions du cahier des charges de réalisation.

**Modification de la servitude de passage au profit de la commune de la Parcelle N°263.**

**Transfert de la compétence Eau et Assainissement à la CCVH.** Refus du transfert à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la compétence optionnelle « eau » au profit de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (CCVH) et refus du transfert à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la compétence optionnelle « assainissement » au profit de la CCVH qui se substituera à la compétence « Service public d'assainissement non-collectif » qui figure actuellement dans les statuts de la Communauté.

## Juillet 2016

**Cession des parcelles B219 et B218**

**au département** - Modification de la délibération d'avril 2016 concernant la cession des parcelles B219 et B218 au département (opération de sécurisation routière de la RD 111) : vente de la partie des parcelles nécessaires et utiles à l'élargissement soit une surface de 621 m<sup>2</sup> pour la parcelle B219 et 38 m<sup>2</sup> pour la parcelle B218. Prix inchangé (1 € le m<sup>2</sup>) soit un montant total de 659 €.

**Approbation du dossier Ad'AP** (Agenda d'Accessibilité Programmé) - Le Décret n°2014-132 du 5 novembre 2014 oblige les gestionnaires d'ERP (Établissements Recevant du Public) à mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP). L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité. Le diagnostic de l'accessibilité des ERP de la Commune réalisé le 21 juin 2016 a montré que 11 ERP n'étaient pas conformes à la réglementation en vigueur en 2014. La Commune a élaboré son Ad'AP sur 6 ans pour un montant total de 104 244 € pour l'ensemble des ERP listés.

**Vente de la Parcelle E27 à FPS Towers** - La société FPS Towers gère l'antenne dédiée aux téléphones portables sise sur la parcelle E27 d'une surface de 70 m<sup>2</sup> (située Ancien chemin de Murviel) contre un loyer d'occupation de 3 575 €/an. Vente au prix de 30 000 € TTC.

## Septembre 2016

**Réalisation d'un parking Rue Fabien Vigne** - Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres : Solive pour un montant de 70 342,5 € HT, Colas pour 58 696,98 € HT et Eiffage pour 49 872,70 € HT. Attribution du marché à la Société Eiffage pour un montant de 49 872,70 € HT.

**Station d'épuration - Étude hydrogéologique.** Trois entreprises ont répondu au marché public : AZUR Environnement pour un montant de 14 945 € HT, Entech pour 17 080 € HT et Gaxieu pour 13 130 € HT. Le marché a été attribué à la société Gaxieu.

## Novembre 2016

**Syndicat Centre Hérault** - Rapport sur le bilan de l'activité 2016.

**ONF** - Autorisation de coupe sur le bois de la Rouvière.

**Extension de la station d'épuration** : Ap-

probation de l'avant-projet pour un montant prévisionnel de 2 530 000 € HT et du dossier loi sur l'eau. Demande de subventions auprès de l'État, du Département et de l'Agence de l'Eau.

## Vie sociale et familiale

### Novembre 2016

**Restaurants du Cœur** : Subvention de 1 000 € aux « Restaurants du Cœur - Relais du Cœur de l'Hérault », au titre de la campagne d'hiver 2016-2017.

## Vie scolaire et périscolaire

### Juillet 2016

**École maternelle - Subventions exceptionnelles.** 640 € à l'association « Demain la Terre » pour participation financière aux séances d'animations et de sensibilisation aux déchets ; 106,72 € pour l'intervenant lors de l'animation de deux heures par classe pour la transformation de mobilier de l'ancienne école maternelle avec des techniques mixtes de peinture et collage.

### Septembre 2016

**Cantine scolaire** : Tarification spécifique en cas d'oubli de réservation 48h avant la prise des repas (sauf cas particulier) dès la rentrée scolaire 2016/2017. Doublement du prix du repas soit 6,10 €.

## Votes de motions

### Décembre 2015

« Le Conseil Municipal de Montarnaud réuni en séance ordinaire le 17 décembre 2015, a pris connaissance des propositions préfectorales concernant le SIADE du Mas Dieu, présentée à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) du 15 octobre 2015.

Ces propositions consistent à appliquer le principe de représentation substitution au syndicat mixte ouvert que constitue le SIADE du Mas Dieu. Une telle proposition

se traduit dans les faits par l'écartement des 8 représentants des communes concernées par le Mas Dieu (Montarnaud, Murviel les Montpellier, Saint Georges d'Orques, Saint Paul et Valmalle) et leur remplacement par les représentants de deux intercommunalités (Métropole de Montpellier et Communauté de Communes Vallée de l'Hérault).

Cette proposition, contraire aux statuts du syndicat, est d'autant plus surprenante que ces derniers permettent déjà aux deux intercommunalités de siéger avec voix délibérative aux côtés des représentants des quatre communes concernées. Or, malgré

cette possibilité, ces intercommunalités n'ont pas souhaité désigner leurs représentants pour siéger au bureau syndical du Mas Dieu.

Le territoire du Mas Dieu, situé essentiellement sur la commune de Montarnaud, a une très grande importance pour les quatre communes concernées, comme en témoigne l'histoire de l'aménagement de ce superbe site qui devait accueillir initialement une décharge. Le fait d'écarter les représentants des communes concernées de la gestion du SIADE et de ses projets en cours de développement serait très mal reçu par notre population qui s'est mobilisée, à maintes reprises, pour la

défense de ce site.

Bien plus que l'application du principe de représentation/substitution, le Conseil Municipal de Montarnaud jugerait plus constructif que les deux intercommunalités concernées désignent leurs représentants au sein du SIADE afin de travailler en commun au développement des projets en cours.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal de Montarnaud émet un avis défavorable à la mise en application du principe de représentation/ substitution au niveau du SIADE. »

## La programmation culturelle

# La Culture à Montarnaud

## Engagement et diversité, pour et par tous

**L**a vie culturelle déployée à Montarnaud prolonge l'organisation mise en place lors du mandat électif précédent : la municipalité met sur pied la programmation annuelle des événements mensuels qui nécessitent des financements adaptés. Le secteur associatif anime la création artistique, les événements sportifs et humanitaires en liaison avec les services municipaux.

« La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert. »

André Malraux

### Une programmation éclectique et de qualité

La volonté municipale est en avant tout d'offrir la possibilité à la population montarnéenne d'accéder, sans déplacement, à des événements de qualité.

Le deuxième souhait est d'offrir à toutes



et à tous cette opportunité, en pratiquant des tarifs attractifs, pour que l'aspect financier ne soit en aucun cas dissuasif. Certains événements sont ainsi gratuits.



Les enfants bénéficient de prix réduits afin de ne pas défavoriser les familles.

Une autre priorité est de programmer des événements diversifiés pour satisfaire un public aux goûts multiples : chanson française, jazz, théâtre, concerts classiques...

Des rendez-vous bien identifiés viennent



régulièrement animer ce programme. Citons notamment, **Le Carnaval** - en association avec l'école primaire, le **Festival d'improvisation théâtrale**, la **Fête de la Musique**, le **Festival des Nuits Couleurs** (coopération avec l'association Les Nuits de Gignac), les **Estivales**, la **Fête Républicaine du 14 juillet**, la **Journée du Patrimoine**, le **festival de théâtre amateur « Les Bardots »**, en partenariat cette année avec la commune de Juvignac, la **Fête de la Citrouille**, le **Montar'Noël** la fête de Noël des petits et des grands.



## Des manifestations également organisées par les associations

A travers leurs associations, les habitants du village sont aussi eux-mêmes acteurs et organisent leurs propres manifestations avec le soutien de la municipalité. C'est tout l'apport, permanent, d'une vie associative créative, vivante et pleine d'imagination. Mais aussi d'initiatives privées, où se mêlent démarches culturelle et commerciale. Quelques exemples : stages et spectacles de danse, concours de poésie, expositions, spectacle de cirque, braderies et marchés artisanaux...

## Cinéma avec Cinéplan

Les amoureux du grand écran, petits ou grands, retrouvent, près de chez eux, à la salle des fêtes, 9 séances de cinéma dans l'année ; séances devenues au fil des années, incontournables. Comme un symbole de la volonté communale de perpétuer à Montarnaud la tradition des sorties, avant l'ère de la télévision.

## Bibliothèque Municipale

La Bibliothèque municipale a poursuivi cette année ses actions culturelles en direction de tous les publics. Pour les adultes, elle propose les « Confi'lec-



tures », une rencontre bimestrielle autour de la lecture, les coups de cœur et l'actualité littéraire. Pour les petits de 6 mois à 3 ans, les « Marmottines » sont des séances animées de comptines, histoires et jeux de doigts.

Deux expositions ont été présentées en partenariat avec la Médiathèque Dé-





Création de livres 'Pop Up' lors des « Ateliers & Co. »

partementale Pierresvives : « **Inventa palouke** » et « **Les Monstres** ». La bibliothèque a proposé des contes sénégalais à l'occasion des Rencontres Franco-Sénégalaises, a accueilli et soutenu le concours de poésie de l'association « L'Écrit-Tôt ».

Sans oublier les rendez-vous annuels : la soirée projection de films documentaires dans le cadre de la manifestation internationale « **Le Mois du film documentaire** » et la **Rencontre-Dégustation**, cette année sur le thème « Miels et Abeilles ».



Présentation d'un film documentaire à la bibliothèque.

La bibliothèque a poursuivi le travail avec les scolaires notamment avec la participation aux prix littéraires et la réception de deux auteurs. Elle a aussi animé des séances de T.A.P. à l'école maternelle.

Une nouveauté à noter : un espace de jeux de société a été créé en début d'année en partenariat avec l'association « **Homo Ludens et associés** » pour jouer sur place en famille. Un samedi sur deux, une ludothèque de l'association anime des séances de jeu.

La bibliothèque est en charge de l'organisation et de la préparation de la **Dictée d'Or** annuelle, événement montarnéen intergénérationnel qui, depuis 2012, remporte un vrai succès.

**Bibliothèque et Multimédia : un service public 'à la page' avec des structures communales d'avant-garde.**

« **ATELIERS & CO** »

Comme chaque année, la Bibliothèque et l'Espace Multimédia ont proposé en collaboration :

- « **Je(ux) bulle** », un atelier jeux de société qui durant 3 jours a permis à 15 jeunes à partir de 10 ans de jouer et découvrir en groupe diverses mécaniques de jeu.

- « **Concours Prière de toucher** » : huit jeunes de 10 à 14 ans ont participé à ce concours départemental sur le thème du voyage : ils ont créé un **livre-objet électronique interactif** intitulé « **Mystère dans l'espace** » et ont remporté le 1<sup>er</sup> prix des Médiathèques de l'Hérault.

**Espace Multimedia**

Depuis plusieurs années l'Espace Multimédia aide la population à mieux appréhender l'outil informatique. Que ce soit par des séances personnalisées permettant de débloquer les petits problèmes du quotidien, ou par des cours collectifs pour découvrir ou approfondir de nouvelles fonctionnalités.

Pour la jeunesse, l'animateur se déplace aux écoles pour soutenir les enseignants concernant le B2i, mais aussi pour les TAP (Temps d'Activité Périscolaire) à l'école primaire.



La Dictée d'Or 2016.

Depuis 3 ans, l'Espace Multimédia participe à « **Lol en Bib** », tournoi de jeu vidéo (sur le jeu *League of Legends*) inter-médiathèques en France. L'équipe a terminé à une honorable 4<sup>ème</sup> place en 2016.

Cette année, deux journées consacrées aux jeux vidéo ont été organisées. Ainsi, un groupe de jeunes a pu rencontrer une *game designer* de l'association Push Start qui leur a fait découvrir le monde de la création de jeu vidéo et aidé à réaliser leur premier jeu vidéo. Enfin, une journée, ouverte à tous, a permis de passer un agréable moment en famille et entre amis autour de jeux vidéo des années 80-90, avec l'association Histogame, mais aussi de plus récents avec les ordinateurs de l'Espace Multimédia. Avec en conclusion la réception d'Antoine Chollet pour une conférence très instructive sur le jeu vidéo.

Comme chaque année, début décembre l'Espace Multimédia était présent à la **Soirée du Jeu** pour faire découvrir divers types de jeux vidéo et réaliser une vidéo à la mode de « **Mannequin Challenge** ».

**Conclusion**

La vie culturelle à Montarnaud, se caractérise par son dynamisme et sa diversité, à la fois dans les thèmes abordés, les domaines artistiques sollicités et leurs auteurs. Chacun peut y participer, selon ses souhaits, ses passions. S'enrichir au contact des autres, quelles que soient ses origines, sa philosophie de vie, ses goûts. Malgré les réductions des dotations de l'État, les crédits affectés à la politique culturelle à Montarnaud ont été préservés.



# Remise des Trophées de la Ville

## Des montarnéens à l'honneur

**D**epuis plusieurs années, la commune de Montarnaud récompense les montarnéens ou les associations qui honorent et font briller les couleurs de notre cité par leurs activités. Cette cérémonie, tenue le 14 décembre 2016 dans la salle du Conseil Municipal, a une fois encore permis de mettre en lumière les performances des montarnéens.



Cette année, huit jeunes de 10 à 14 ans ont participé au *Concours la médiathèque Départementale PierresVives « Prière de toucher » 2016-2017* sur le thème du voyage. Avec le soutien de la Bibliothèque municipale et de l'Espace Multimédia, ils ont créé un livre-objet électronique interactif intitulé « *Mystère dans l'espace* ». Ils ont remporté le 1<sup>er</sup> **prix Médiathèques de l'Hérault**. Bravo à **Emy BRÉMONT, Loukas CHATRY, Inès CODINA, Johan COURBOT, Aymeric DUBOIS, Emma MARGAIL, Jason ROMERA** et **Eva WURTH** !

Le poète Montarnéen, **Olivier MORIN**, a été primé par le président du Jury, **Tahar Ben Jelloun** en personne, pour son texte « *Nous lèverons comme lèvent les grains* », sur le thème de la liberté, pour le prix spécial du concours **Radio France** de la **Micro Nouvelle 2016**.

Une explosion de trophées a également honoré les très nombreuses performances de nos sportives et sportifs.

La section « **Twirling Bâton** » du foyer



rural s'est distinguée cette année encore pour leur participation aux **DEMI-FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE**. C'est le cas, en filière N3, pour **Cassandra VANG** et **Lola MOREA**, aussi bien en duo qu'en soliste. En filière N2, pour **Alexandra FOUQUET** et **Eléonore FOUQUET** (en duo), ainsi que **Maëva GRANEL** et **Eléonore FOUQUET** (en soliste). Dans cette catégorie, l'équipe cadette - composée d'**Alexandra FOUQUET, Eléonore FOUQUET, Maëva SAMMARTANO-FAVIER, Fanny BERTHOMIEU, Clara BERTHOMIEU, Maëva GRANEL, Swanna RUL** - s'est qualifiée pour la **FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE**. Leur prestation fut remarquable : dynamisme, technique, synchronisme et sourire. Les entraîneurs furent bien récompensés et les parents supporters plus qu'heureux et fiers du travail remarquable de leurs filles.

Nous adressons toutes nos félicitations à ces sportives pour leurs brillantes performances dans une discipline qui conjugue grâce et adresse, ainsi qu'à leurs entraîneurs et au foyer rural.

Une équipe du **Tennis Club de Montarnaud** s'est également distinguée en 15/16 lors de la **FINALE DE LA COUPE DES JEUNES** :



**Antonin LEYRAT, Lucas CELIER** et **Redwan CAVAILLON**. Bravo donc à cette équipe et à son entraîneur, **Pascal BLANCHET**.

Félicitations également à l'équipe du **Tambourin Club**, composée de **Sacha DESSUP, Jérémie MARTINEZ, Mathieu CANAGUIER, David HEBERT, Paul SALLES, Olivier PRADO** et **Guillaume SALLES**, qui a remporté quant à elle la coupe et le Championnat départemental de Tambourin dans la catégorie **Hérault 3**.

Enfin, **Jérôme LABATUT** fait cette année encore honneur à la commune à

travers ses excellents résultats au **tir sur cibles** : Deuxième en catégorie production et troisième au combiné (classement général) au **CHAMPIONNAT DE FRANCE** ; premier au combiné (classement général) au **CHAMPIONNAT INTER RÉGIONAL**.



Membre du **Club France** pour la saison 2017, **Jérôme Labatut** se prépare d'ailleurs à se mesurer aux 15 premiers du **CHAMPIONNAT DE FRANCE** pour tenter d'être parmi les trois qui représenteront la France au **CHAMPIONNAT D'EUROPE** (organisé en Suède). Nous lui souhaitons bonne chance !

A l'issue de cette cérémonie un vin d'honneur a permis à toutes et à tous de lever le verre de l'amitié en l'honneur de celles et ceux qui par leur engagement et leurs efforts font briller Montarnaud.

# Rencontre avec Brenda Donn-Byrne

## Et de sa propriété : le Château de Montarnaud

Construit en 1111 par le seigneur Arnaldus, le Château fait partie des plus anciennes constructions de ce type dans tout le Bas-Languedoc. Il préfigure également l'emplacement actuel de la commune. En effet, pendant la période gallo-romaine, nos ancêtres logeaient au nord du Mas Dieu. La protection des remparts du Château - et probablement les opportunités professionnelles liées à l'entretien du vaste domaine châtelain - ont amené les Montarnéens à se rassembler autour de cette imposante bâtisse. Nous avons voulu en savoir un peu plus sur ceux qui entretiennent cette pierre angulaire haut-perchée sur sa colline, et en fin de compte si peu connue des habitants de la commune. Brenda Donn Byrne, l'actuelle propriétaire et descendante de la famille des Turenne, nous a fait le plaisir de nous accorder une entrevue sur une partie de son parcours, sur sa passion pour le Château appartenant à sa famille depuis 800 ans.



### Les Voies de la Vigne

Après des études en région parisienne, Brenda Donn-Byrne décide de s'installer à l'âge de 22 ans au Château. Elle arrive à Montarnaud au moment où sa grand-mère, May de Nicolay, cherche à mettre en place un fermeage\* sur le domaine viticole familial. La jeune Brenda se rappelle du défilé d'habitants de Montarnaud venu pour postuler. L'impulsion sincère de se rendre utile en préservant l'héritage la pousse alors à se proposer pour reprendre en main la gestion des terres. May accepte.

Nous sommes en septembre 1982. La même période que le décès de Grace Kelly, se souvient Brenda Donn-Byrne. Elle organise sa première vendange avec l'aide de ses amis. Il s'agit pour elle d'un moment agréable, bercée par le sentiment d'avoir enfin trouvé sa voie, en plus d'être une décision rare



Trois dernières propriétaires du Château :

**Brenda DONN-BYRNE** (la fille)  
Luisina DONN-BYRNE

Saint-John DONN-BYRNE  
**Eliane FABRE-LUCE** (la mère)

Xavier FABRE-LUCE  
**May de NICOLAY** (la grand-mère)



Eliane Donn-Byrne  
(la mère)



Ada de Courcy, une aïeule  
(femme de Paul de Turenne)

pour l'époque : en choisissant le métier d'exploitante agricole, Brenda devient la seule femme vigneronne à apporter elle-même sa récolte à la cave coopérative. Ce qui est loin d'être anecdotique et dessine déjà les traits d'une personnalité qui s'engage avec passion. Aux portes de l'hiver, lorsque survient le moment d'entretenir les cultures vigneronnes de la propriété, elle réalise alors l'ampleur du travail en solitaire qui l'attend. Choisi peut-être sous une impulsion romantique, ce métier va se révéler un défi de taille. Un défi que Brenda Donn-Byrne mène encore aujourd'hui sur ses 11 hectares de vigne.

### Le Bateau dans le Ciel

Depuis le sommet du donjon, la vue sur les environs de Montarnaud est saisissante. Et ce, même si lors de notre visite, la pluie et la grisaille ont joué de concert pour tenter de nous gâcher le paysage. Une incursion intéressante qui nous a permis d'aborder le combat périodique que le Château doit livrer contre les forces élémentaires de Dame Nature. « Quand souffle le vent du Sud,

c'est comme un bateau en mer », disait May de Nicolay à propos du Château. Brenda Donn-Byrne, quant à elle, évoque le bruit du puits du patio central intérieur qui sonne comme le torrent se jetant d'une falaise les jours de gros orage, ou plus spectaculaire encore, la foudre manifestant sa présence par une boule de feu dans l'escalier circulaire du donjon.

A le voir d'en bas, on n'y penserait pas. Mais sa haute position à découvert en fait une cible privilégiée des intempéries. Un rapide coup d'œil aux différentes pièces du dernier étage a suffi pour comprendre l'étendue de la situation. Avec notamment la « Salle de la Justice » : éclairée par de grandes fenêtres en bois rongées par l'humidité, il s'agit d'une vaste pièce haute de plafond, dénuée d'éclairage, où trône d'un côté une colossale cheminée, et de l'autre, les traces de ce qui semble être une immense peinture murale. Le genre de pièces qui, rénovées, ferait le bonheur de visiteurs amateurs de

\* Bail rural signé entre un propriétaire et un preneur afin de cultiver une terre pendant une période longue



Châteaux.

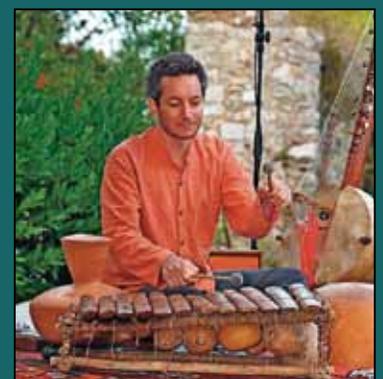
D'ailleurs, dans le cadre de cet article, le terme « Château » n'est peut-être pas approprié s'il faut rendre compte au plus juste des confidences de Brenda Donn-Byrne au sujet de son patrimoine. Sa désignation tout en nuances de « maison familiale » - voire les mots humoristiques de « tas de pierres bien rangées » - est loin des consonnances à caractère emphatique et autres rêveries de ce que les gens s'imagineraient d'une « vie de Château ». Pourtant, si l'on peut comprendre que vivre au fil du temps dans un tel endroit finit par devenir une habitude, son caractère hors norme saute aux yeux de celui qui découvre pour

la première fois les différentes pièces, toutes chargées d'une histoire.

### A l'avenir, au public

Brenda Donn-Byrne n'est pas contre l'ouverture des portes du Château au public. Mais pour ce faire, le lieu doit répondre à de nombreuses règles de sécurité et les contraintes financières liées à la mise aux normes de l'ensemble des parties exploitables, pour le moment trop élevées. Même si cela ne suffit pas, la récente inscription aux monuments historiques par la Direction Régionale des Affaires Culturelles en décembre 2015 est déjà un premier pas pour débloquer des aides à la rénovation. Créer

une association des amis du château de Montarnaud, via laquelle organiser des manifestations culturelles pour la récolte de fonds, est également une piste envisagée par la propriétaire. Espérons que Brenda Donn-Byrne trouvera le temps et le soutien nécessaire pour faire partager aux passionnés ce lieu qu'elle aime tant.



Représentation au château, lors de la Journée du Patrimoine 2016

# Notre engagement Zéro pesticide

## Le plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles

**L**a Mairie de Montarnaud s'est engagée depuis déjà le début de l'année 2016 dans un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH), avec l'arrêt de l'usage de produits phytosanitaires sur les voiries et espaces verts municipaux. Elle s'engage également à respecter la charte régionale "Objectifs Zéro Phyto dans nos villes et villages", édictée par FREDON LR (organisme régional à vocation sanitaire), et en partenariat avec la Région, l'Agence de l'Eau, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et l'Union Européenne.



### Un constat

- A l'heure actuelle, un tiers des ressources souterraines du Languedoc-Roussillon ne peut être utilisé sans traitement pour la consommation humaine.
- Sur le Bassin Rhône-Méditerranée et Corse : 82% des points de suivi des eaux souterraines et 92 % des points de suivi des cours d'eau présentent des contaminations par les pesticides
- Les quantités utilisées dans les espaces verts, voiries et jardins privés représentent 10 % des pesticides employés en France,
- Selon les études, les désherbants utilisés en zone non agricole représentent 20 à 30 % de la pollution des eaux par les pesticides.

(Source : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse-2010.)

De plus, les ressources en eau sont inégalement réparties sur le territoire régional, avec des sécheresses estivales de plus en plus fréquentes. Le changement climatique et les évolutions démographiques



annoncées pourraient accentuer la situation. Sans modification de nos pratiques, l'accès à une eau de qualité sera de plus en plus difficile et coûteux.

### Une Loi

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Les produits de biocontrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique pourront continuer à être utilisés.

### Mise en place du plan sur Montarnaud

La commune s'est engagée ainsi dans une démarche de préservation qualitative et quantitative de l'eau à l'échelle de son territoire. Cette démarche exemplaire a aussi pour but d'assurer la légitimité des services techniques dans l'application d'une politique environnementale plus large, définie de manière participative et d'entraîner à court terme les jardiniers amateurs et les agriculteurs vers des pratiques plus vertueuses.

Les agents techniques de la commune n'utilisent plus aucun produit phytosanitaire sur les espaces verts et la totalité de la voirie depuis le début de l'année 2016. Cette pratique d'entretien a un impact positif sur l'environnement et la santé des habitants.

Pour accompagner ce changement de pratiques, la commune a fait réaliser un plan d'amélioration par le bureau d'études Envily. Il a consisté à faire un état des lieux et des pratiques, analyser la sensibilité des espaces communaux et identifier des modes de gestion visant à préserver l'environnement tout en intégrant les contraintes (techniques, humaines et financières) qui lui sont propres.

### Le diagnostic des espaces verts et de la voirie (y compris ZAC)

#### • Les espaces verts

Nombre d'espaces aménagés	88
Surface totale (Ha.)	14.1
Surface totale Végétale (Ha.)	8.3
Surface totale Minérale (Ha.)	5.8

■ végétalisée ■ minéralisée



Surfaces (% du total)

Concernant les autres éléments que les services techniques doivent entretenir sur l'ensemble des espaces verts :

1. Près de 1 100 massifs arbustifs et vivaces (une plante vivace est une plante pouvant survivre plusieurs années contrairement à une plante annuelle).
2. Près de 1 300 arbres.

## Pourquoi un PAPPH sur MONTARNAUD ?

Les pesticides mettent en danger la potabilité de l'eau, l'environnement et la santé humaine.

### Pesticides et eau potable

La potabilité d'une masse d'eau vis-à-vis des phytosanitaires se mesure grâce à deux seuils : aucune matière active ne doit dépasser 0,1 µg/l, et le cumul des matières actives ne doit pas dépasser 0,5 µg/l.

Le dépassement d'un de ces seuils induit une dégradation de la ressource et l'obligation soit de :

- trouver une autre source d'alimentation en eau potable,
- traiter la ressource contaminée par des solutions curatives (charbons actifs), ou préventives (programme d'actions sur l'aire d'alimentation par exemple).

Quelle que soit la solution envisagée, cela implique un coût non négligeable pour la collectivité.

### Pesticides et environnement

Les pesticides ont des effets sur les organismes aquatiques. Les herbicides de synthèse affectent les micro-algues et le phytoplancton qui sont les premiers maillons de la chaîne trophique, entraînant ainsi des modifications du fonctionnement des écosystèmes aquatiques. En outre, les pesticides peuvent entraîner :

- une régression des herbiers de phanérogames (ex. zostères, plantes aquatiques) ;
- De la mortalité, des malformations, des troubles de la reproduction chez les organismes animaux ;
- Un risque de bioaccumulation dans la chaîne alimentaire.



### Pesticides et santé humaine

Par leur présence dans les écosystèmes aquatiques, les pesticides s'accumulent dans les différents maillons de la chaîne alimentaire, dont l'homme peut être le consommateur final. Au-delà de la toxicité à court terme qui peut affecter directement les utilisateurs de pesticides et qui peut être plus ou moins importante selon les substances, de nombreuses études montrent également des effets indirects à long terme sur la santé humaine (risques de cancers, baisse de fertilité, perturbations hormonales, etc.). L'alimentation et l'eau étant l'un des modes de contamination possibles.

3. Près de 2.8 km de linéaire de haie à tailler.

#### • La voirie

Pour la voirie, le service technique doit réaliser le désherbage sur la totalité du linéaire qui représente plus de 25 kms de routes.

### Conclusion

C'est donc un travail très conséquent d'autant plus que notre service technique n'est composé que de sept agents dont deux pour l'entretien des espaces verts et que pour l'instant la ZAC n'est pas encore à la charge de la commune.

Suite à ce dénombrement, l'étude a ensuite

permis de classifier et de cataloguer les zones et voiries selon des sensibilités différentes afin d'ajuster au mieux les ressources disponibles aux besoins et d'anticiper au mieux la future rétrocession de la ZAC.

### Les actions à mettre en place

Si ce changement de pratiques a des conséquences positives sur la santé et l'environnement, il induit une pression accrue sur notre service technique que l'on doit indispensablement accompagner par de la formation et aussi par d'éventuels investissements dans de nouveaux matériels (Machine à désherber à eau chaude et désherbage thermique à air pulsé) dont une partie du coût pourrait être pris en charge

par une subvention de l'Agence de l'eau.

Mais il demande également un effort pour les habitants qui doivent s'habituer à voir des herbes un peu plus souvent dans les rues et routes du village. Enfin des opérations de communication avec l'aide du SYBLE et la FREDON LR sont prévues afin de sensibiliser tous nos concitoyens d'autant plus que l'interdiction des produits phytosanitaires s'étendra aux particuliers (jardiniers ou non) dès 2019.

On pourrait imaginer aussi une participation de tout un chacun à cet effort de nettoyage et d'entretien, un geste citoyen permettant d'améliorer l'image de notre commune.



# Trail du Mas Dieu

## Des coureurs et du succès bien au rendez-vous

Cette année encore, pour sa 2<sup>ème</sup> édition, le Trail du Mas Dieu fut un énorme succès. Après une 1<sup>ère</sup> édition réunissant plus de 700 coureurs, la Mairie de Montarnaud et le MAT ont accueilli 1 000 participants le 5 novembre 2016. Trois épreuves étaient au programme : les courses de 5 km, 10 km et 20 km, mais aussi une randonnée et trois courses enfants. Cette journée sur le thème de la famille fut une grande réussite dans un lieu idéal pour la pratique du sport en nature, le Mas Dieu.

### Qu'est-ce que le MAT ?

Le MAT, Montpellier Agglo Triathlon, est une association loi 1901 basée sur Montpellier composée de 1 200 adhérents encadrés par 30 salariés dont 8 à temps complet. Le club propose des activités sportives autour de la natation, l'aquagym, l'aquarando et bien sûr du triathlon. En complément de ses activités régulières, le MAT propose 4 évènements sportifs : 3 trails et un triathlon au lac du Salagou attirant en tout 8 000 participants. Le club est aussi bien positionné sur le loisir, la formation, la compétition et le haut niveau avec 2 athlètes en équipe de France dont un présent aux Jeux Olympiques 2016. Le MAT ouvre ses pratiques à tous : du débutant au compétiteur, sans limite d'âge, ni d'implication.

### Pourquoi organiser des évènements sportifs ?

Le MAT organise depuis plus de 20 ans des rencontres sportives permettant aux compétiteurs et de plus en plus aux novices de pratiquer la course à pied ou le triathlon. Un savoir faire s'est installé au fur et à mesure des années avec une équipe de bénévoles et de salariés fidèles. L'intérêt principal est d'aller à la rencontre d'un grand nombre de personnes en leur donnant accès à la pratique. La qualité des organisations est maintenant une marque de fabrique du MAT qui tente de garder proximité et accessibilité.



### Pourquoi un trail au Mas Dieu ?

Le domaine du Mas Dieu est un lieu surprenant qui mérite d'être connu par son histoire et son attractivité naturelle. Le Mas Dieu s'est affirmé comme un véritable poumon vert, avec une remarquable diversité de la faune et de la flore de garrigues, ouvert au pastoralisme.

Le Mas Dieu est avant tout le symbole d'une lutte victorieuse pour la défense de l'environnement. La résistance s'organise dans les quatre communes directement concernées par le Mas Dieu : Montarnaud, Murviel les Montpellier, Saint Georges d'Orques et Saint Paul et Valmalle. Après plus de dix années de lutte, les quatre municipalités s'assurent la maîtrise foncière des 140 ha du site sur lequel devait s'implanter la décharge, les agriculteurs acquièrent 150 ha à un prix préférentiel afin d'implanter des activités viticoles et oléicoles durables et le Conseil Général de l'Hérault achète les 240 ha restants à usage de pâturage. Ce site devient donc un territoire consacré à l'agriculture et au pastoralisme. Après quatre années de travail, le SIADE (syndicat mixte ouvert regroupant les quatre communes et la CCI) a mis en place un projet d'Ecoparc dédié

aux énergies renouvelables, à l'environnement, au pastoralisme, à la vie associative, à la culture et aux activités d'extérieur. A moyen terme, le Mas Dieu va donc devenir un lieu particulièrement attractif pour les amoureux de l'environnement, seul véritable poumon vert à la périphérie de Montpellier. Ce lieu aujourd'hui préservé est un carrefour de la grande Histoire des hommes de la méditerranée. Les terres du Mas Dieu sont occupées par l'homme depuis l'antiquité, des sépultures préhistoriques ont été identifiées sur le site.

Pour découvrir ce site surprenant, rien de tel que de chausser ses baskets, son vélo, un cheval et arpenter les chemins entre vignes et garrigues. Des sentiers vous amèneront à la découverte de paysages naturels.

Pour rendre abordable cette journée sportive, au Trail du Mas Dieu, il y en a pour tous les goûts, rien qu'à voir ce programme chargé de la manifestation.

**La date de la 3<sup>ème</sup> édition est déjà posée : samedi 4 novembre 2017.**

Toutes les informations sur [www.traildumasdieu.com](http://www.traildumasdieu.com)

Olivier Lebreton (*Directeur*)

**Montpellier Agglo Triathlon**

551 R. Métairie de Saysset, 34070 Montpellier  
[www.montpelliertriathlon.com](http://www.montpelliertriathlon.com)  
06 61 70 80 39 / 04 67 99 39 63



# Les 10 ans de Formplus GV

## Retrouver la forme par la gymnastique volontaire

**L**e 1<sup>er</sup> octobre 2016, l'association Formplus-GV\* a fêté ses 10 ans. C'est en effet, en juillet 2006 que le premier cours de gym a été donné à la salle des fêtes de Montarnaud pour 2 personnes... Que de chemin parcouru depuis. Dans une ambiance festive, les adhérents se sont retrouvés pour un moment fort sympathique et convivial. Les nouveaux adhérents ou ceux du début ont pu ainsi échanger leurs impressions.

Après les discours officiels de Claude HUGOUNENQ, actuel Président, de Madame TRICHOT, présidente durant 9 années et de Monsieur CABELLO, Maire de Montarnaud, le créateur de Formplus-GV, Patrice LABAEYE, éducateur sportif spécialisé, n'a pas réussi à s'exprimer tant l'émotion était grande.

Depuis sa création, c'est actuellement 120 adhérents qui participent aux cours de l'association, proposant une activité physique adaptée à tous, de 3 à 90 ans. En effet, parents, enfants et grands-parents se côtoient ainsi chaque semaine, avec des cours pour les enfants, les adultes (renforcement musculaire, cardio, stretching...), ainsi que pour nos seniors qui ne sont pas oubliés, avec des cours particuliers notamment avec une gymnastique plus douce et menant au renforcement de l'équilibre et de la mémoire. Un large choix de créneaux horaires et des tarifs abordables sont proposés.

Des activités diverses, en dehors de ces cours, sont également proposées (randos, gym en extérieur, premier secours, des conférences sur la médecine chinoise...). En un mot, la diversité des pratiques, en prenant en compte les motivations de chacun, et en apportant découverte et bien être pour un épanouissement



physique et mental, c'est le plus de Formplus-GV.

L'association propose actuellement 3 cours par semaine, sur 3 lieux différents : Montarnaud, Grabel, Murles. Alors venez rejoindre notre association reconnue depuis 2013, par le « Label Qualité Club ».

Renseignements et contact :

**Patrice LABAEYE**

Tél : 06 10 97 64 80

[gymformplus@orange.fr](mailto:gymformplus@orange.fr)



\*- Gymnastique Volontaire



*Célébration des 10 ans de l'association à la salle des fêtes de Montarnaud., le 1<sup>er</sup> octobre dernier.*

# Etincelle

Créons ensemble une paix durable



L'association Etincelle est née en 1998 sous l'impulsion de 3 Montarnéens : Véronique Guérin, Véronique Coria et Alain Désir. Leur intention était de développer, via le théâtre et la musique, l'intelligence collective et les compétences relationnelles telles que l'estime de soi et l'empathie.



A Montarnaud, ils ont d'abord proposé des **ateliers de soutien scolaire** « Coup de pouce », une fête ritualisant le passage de CM2 en 6<sup>ème</sup> et leur collaboration pour organiser et animer une classe verte sur le thème de la coopération.

Puis, l'approche principale d'Etincelle est devenu le **théâtre-forum**, une forme théâtrale qui met en scène des problématiques de société. Une situation inspirée de faits réels et se terminant mal est jouée ; les « spectACTEURS » sont invités à remplacer un personnage susceptible de transformer le conflit en



dialogue constructif. Le spectacle de théâtre-forum intitulé « C'est pas moi, c'est l'autre ! » a été joué à Montarnaud. Il présentait des histoires de conflits au sein de la famille, du village et du monde du travail.

En 2006, Etincelle soutenu par la municipalité de Montarnaud, s'est rendue à Dakar pour participer au festival de théâtre-forum organisé par l'association « Kaddu Yaraax ». Les liens d'amitié et de soutien mutuel ont perduré et, en 2016, Etincelle a organisé en partenariat avec le centre social CAF de la Paillade et la municipalité de Montarnaud, les « **Rencontres Théâtrales Franco-Sénégalaises** ».

A Montarnaud, s'est conçu et joué aussi le **spectacle sur le handicap** avec Anna Natu-rani, aujourd'hui adjointe à la culture.



Le désir de rencontrer la **diversité culturelle** nous a conduits en Inde, au Québec, au Maghreb, en Palestine, Guyane...

Depuis plus d'un an Etincelle propose également une nouvelle forme de théâtre le « **Playback** » **théâtre** dans laquelle les spectateurs racontent des histoires de vie qui sont mises en jeu de façon artistique et poétique par les comédiens. Au travers de ces histoires, se tissent des liens d'humanité et de solidarité.

L'an dernier, Etincelle a créé un spectacle sur la **relation entre le féminin et le masculin**, intitulé « Et pourtant, on s'aimait... » qui a été joué dans plusieurs festivals. Un **atelier** sur le thème « Femmes, hommes : créons ensemble ! » aura lieu les 11 et 12 février 2017 à l'Es-pace Mycelium.



Depuis l'été dernier, nous proposons à l'**Espace Mycelium**, salle privée dédiée aux activités de l'association, des concerts qui mélangent les musiques et les traditions spirituelles, nourrissent les liens d'humanité enrichis de la diversité humaine, graines d'une paix durable.

Contact : Association Etincelle,  
24 avenue des Pins, 34570 Montarnaud  
Véronique Guérin, 04 67 55 51 80  
contact@etincelle-theatre-forum.com  
<http://etincelle-theatre-forum.com>



# Aïkido Club de Montarnaud

De nouvelles activités pour cette rentrée



Fondé en juillet 2016 par Nicolas et Valérie De Araujo, l'Aïkido Club de Montarnaud (A.C.M.), pratique son activité à la Halle des sports de Montarnaud.



Ouvert à tous, le club propose des cours, pour adultes, les lundis et vendredis à 20h30 pour pratiquer l'Aïkido, à mains nues et aux armes.

Notre club compte actuellement une dou-

zaine de licenciés adultes.

Nos objectifs sont de promouvoir l'aïkido, développer le club et améliorer notre pratique dans une ambiance conviviale mais avec sérieux et discipline.

Il n'y a pas de compétition en Aïkido ! L'A.C.M. n'est pas un club élitiste, mais un club où règne la camaraderie : les femmes et les hommes travaillent selon leurs possibilités, progressent à leur rythme, dans la philosophie d'une discipline martiale japonaise.

Rechercher le geste juste, améliorer ses relations avec les autres et avec son environnement, développer sa confiance en soi, voilà ce que propose l'Aïkido ! Pour cela, il suffit de se rendre à la Halle des Sports de Montarnaud pour une séance d'essai. Tous les pratiquants du club vous accueilleront chaleureusement.

Notre association est affiliée à la Fédération Française d'Aïkido et de Budo, et dépend de la Ligue FFAB du Languedoc Roussillon.



**Aïkido Club de Montarnaud**

Contacts : Nicolas et Valérie De Araujo

06 81 19 62 57

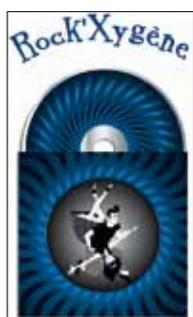
nicolas.de.araujo@gmail.com

www.aikido-montarnaud.fr



## Rock'Xygène

Du Rock à gogo



Nous dansons le Rock'n Roll tous les 2 depuis plusieurs années et, à notre arrivée sur Montarnaud en mai 2015, nous avons eu envie d'essayer de communiquer notre

passion pour cette danse tout en participant à la vie du village...

Nous avons démarré les cours en septembre 2015 chaque mercredi de 20h à 22h, à la salle des fêtes, avec 2 niveaux de cours de Rock'n Roll (respectivement Débutants & Intermédiaires) ; nous comptons environ 20 adhérents.

Pour cela, nous avons créé notre association loi 1901, nommée Rock'Xygène le 18 août 2015.



Depuis septembre 2016, les cours se déroulent tous les jeudis soir (toujours de 20h à 22h), avec d'abord les Intermédiaires/Avancés (les débutants de la saison passée...) puis les nouveaux Débutants ; le nombre de nos danseurs a bien augmenté puisque nous sommes désormais plus de 30 !

Chaque cours est un plaisir et nous sommes ravis de partager ces moments avec 'nos élèves' dans une ambiance détendue et conviviale.

Et si nous insistons un peu sur la technique, les cours sont avant tout basés sur le plaisir de danser et de partager des moments agréables.

Nos danseurs viennent de Montarnaud mais aussi d'Argelliers, de St Paul et Valmalle, de Montpellier et même de Sète !

Le Rock'n Roll est vraiment accessible à tous ; pour preuve, nos élèves sont âgés de 14 à 70 ans !

Rock'Xygène propose régulièrement à ses adhérents des sorties pour mettre en pra-



tique ce qu'ils ont pu apprendre et surtout pour se retrouver, partager et s'amuser...

Nos débutants réussissent, après 3 mois seulement le début des cours, à mettre en pratique ce qu'ils ont appris...

Nous organisons aussi nos propres soirées et la prochaine sera le samedi 29 avril 2017, à la salle des fêtes, avec... un groupe en live, les Gunshot (<http://www.gunshot-music.com>). L'entrée sera ouverte à toutes celles et ceux qui veulent danser et écouter du bon Rock'n Roll !

En espérant vous retrouver le 29 avril 2017 et/ou vous compter parmi nous la saison prochaine...

Contacts : Joëlle & Nicolas Georgiou

06 27 70 09 53

rockxygene34@gmail.com

# Montarnaud Pluriels

Promouvoir le Bien Vivre ensemble



Montarnaud Pluriels est une association loi 1901, nouvellement créée, dont le but est de créer du lien social et de favoriser le bien vivre ensemble à Montarnaud.

Les actions menées seront la proposition de cours de cuisine du monde, de cours de langues étrangères, de rencontre, d'échanges. Elle tentera de sensibiliser les montarnéens à la vie du village et à la vie citoyenne. Elle est intergénérationnelle et interculturelle.

Elle est le fruit d'une volonté commune de créer une nouvelle dynamique à Montarnaud.

L'agrandissement progressif du village ainsi que les récentes actualités nous poussent à ne pas rester indifférents, nous poussent à l'action.

Chaque montarnéen, ancien ou nouveau doit s'impliquer dans la vie du village.

Nos objectifs ont été présentés lors de notre apéritif d'inauguration qui a eu lieu le vendredi 2 décembre 2016, à 19h à la salle des fêtes. A cette occasion, nous avons été heureuses de constater une mixité sociale et un soutien tant des anciens que des nouveaux montarnéens.

Nous avons aussi participé au Montar'Noël, le samedi 10 décembre 2016. A cette occasion, nous avons proposé des ateliers pour les enfants sous le thème « Les Mille et une Nuits », à savoir atelier tatouage au henné, atelier maquillage, atelier « Fabrik d'un bonhomme de neige », atelier initiation à la musique et atelier création de sapins.

Un stand de pâtisseries orientales et de thé à la menthe était proposé. Aladin, Jasmine et le Génie ont également participé à la parade de Noël.

Nous avons invité nos adhérents et les futurs adhérents à venir



partager la galette des rois, le samedi 7 janvier 2017 à 16h à la salle des fêtes.

Aussi, nous recherchons des intervenants pour nos différents ateliers. Nous vous remercions de contacter les membres du bureau, à savoir Bénédicte Carrière (présidente), Fathia Hamdaoui (vice-présidente), Nora Abbaoui (trésorière), Fatima-Zohra Aboutayeb, Fatima Majid, Samira Keddouh, Mounia Oujebour, Mounia Bouamoud (secrétaires et chargées de mission) ou par mail.

**Association Montarnaud Pluriels**  
209 rue des Asphodèles  
montarnaud.pluriels@gmail.com  
Tél : 07 62 45 99 30



## Les 62 associations Montarnéennes

34 Attelage : 04 67 55 55 08  
AFET - Equitation de Travail : 06 77 23 00 74  
ACPG CATM : 04 67 55 57 99  
Aïkido Club de Montarnaud : 06 81 19 62 57  
ALMSP Taekwondo Dojang : 06 03 28 50 63  
ANACR : 04 67 55 49 54  
Art'nSports : 06 64 62 09 37  
Badminton Club : 06 38 90 00 08  
Caval'Aventure : 06 19 27 47 45 / 06 81 22 42 29  
Cavaliers du Mas les Mûriers : 07 81 55 91 59  
Chasse Nature Loisirs : 06 77 26 26 09  
Cie Nous m'aime : 06 10 09 09 30  
Club Taurin : 06 61 25 82 72  
Diane Montarnéenne : 04 67 55 40 47  
Dong Shu : 06 26 71 14 84  
Ecole de Cirque : 06 07 76 34 03  
Ecole de Musique : 04 67 67 87 68  
Elles'M : 06 26 20 34 82  
Environnement Montarnéen : 04 67 55 41 39  
Espoir pour un Enfant : 06 14 02 88 85 / 06 60 87 40 56  
Étincelle : 04 67 55 51 80

FCPE : 04 99 62 31 70  
Football - ASMPVM : 04 67 84 43 03  
Formplus-gv : 06 10 97 64 80  
Festivités Montarnéennes : 04 67 55 53 99  
Foyer Rural : 06 19 22 20 33 / 06 83 44 45 78  
Handball - MHBC : 06 70 47 06 05  
Inter Lignes - Biographies : 06 65 72 72 32  
La Boule Montarnéenne : 04 67 59 06 94 / 06 81  
Le Cercle des Lotus : 06 07 57 33 21  
L'Écrit-tôt : 06 31 97 70 21  
Le Fil d'Ariane : 06 52 98 10 48  
Les Bergers du Pic : 06 76 40 91 04  
Les Jardins de Tellus : 06 17 96 43 37  
Les Productions Souples : 06 60 99 54 75  
Les Restos du Cœur : 04 67 55 58 77  
Les Rouleurs de Mécanique : 06 98 94 16 69  
M'Danse : 06 13 23 77 76 / 06 98 33 15 06  
MONARC : 04 67 92 81 34  
Mitoa : 06 17 96 43 37  
Montarnaud Créatif : 04 67 54 32 50 / 06 23 61 16 11  
Montarnaud Pluriels : 07 62 45 99 30 / 06 29 22 62 89

Montarnaud, votre halte vers Compostelle : 09 62 07 06 99  
Montarnissimo : 04 67 55 56 67  
Muaythai Montarnéenne : 04 67 55 40 99  
Nicolas et Sylvain : 06 01 40 80 49  
Pep's Up : 06 23 80 02 50  
Protection et sécurité de l'environnement, Quartier Nord Montarnéen : 04 67 55 42 40  
Protégeons la Nature : 06 66 00 69 39  
Rallye - Sport - Découverte : 06 11 55 10 45  
Rando Montarnaud : 06 30 48 84 27  
Rock'Xygène : 06 27 70 09 53  
Source Vive : 04 67 55 45 80  
Syndicat de Chasse : 06 10 57 58 92  
Tambourin Club : 06 11 92 05 04  
Tennis Club de Montarnaud : 06 73 50 23 60  
Tika Escalade : 06 20 43 02 72  
Twirling : 06 83 44 45 78  
Vies Sacrées : 06 34 16 51 10  
VTT Les Tamalous : 06 23 49 94 17  
VTT Montarnaud : 04 67 55 41 32  
Zoom Photo Club : 06 76 65 67 47

# État civil

## Naissances

Eloïse RUS	04/01/16	Ambre Rosa FOURNIER	07/07/16
Alexis Maël CALDIRONI	06/01/16	Léya Lina OUJEBOUR	10/07/16
Elliott FIOT DALMAS	16/01/16	Kélian Sylvain Jean-Yves Serge SIREROL	14/07/16
Elina Catherine Yvelise GALLET	24/01/16	Hélène Renée BOUSCARY	20/07/16
Eve-Zoé OTOUMA N'DOUMBA	28/01/16	Jonathan DESAGE	20/07/16
Léon Jean Frédéric TABARY-RABIER	29/01/16	Justin ROVIRA FRONTIER	23/07/16
Sandro Charlie HAZOURLI	30/01/16	Ambre Trudy Christiane TANNEUR	29/07/16
Adam SABLAYROLLES	06/02/16	Loucian Mathis Cyriel VISENTIN	03/08/16
Hanaé Lina MARTINEZ	08/02/16	Tom Michel Yvon PIOCH	04/08/16
Simon Jacques André GELIS	15/02/16	Inaya MESSAOUDI	16/08/16
Loréna Suzel Sylvie BARRIOS	13/03/16	Myriam Djida KEDDOUH	19/08/16
Kim LAFFONT	19/03/16	Jérôme DALEGRE	12/09/16
Nicolas Sauveur AMALRIC	24/03/16	Sophie Corinne Bernadette DELPIERRE	12/09/16
Amal AIT OUNOGOUD	29/03/16	Liam JAWHARI	04/10/16
Léane Francine Monique MILLION	01/04/16	Mathéo Gillian Kilian VIALA	06/10/16
Gabriel Valentin CAILLE	06/04/16	Jonathan Pierre SCHWERTZ	10/10/16
Imran ASSOU	13/04/16	Alban Ulysse Matthieu MOURGUES SIMON	15/10/16
Isaïah Dénakpo ANGINOT	14/04/16	Réphaël Marius Domingos DA SILVA	17/10/16
Liam Dominique Henri CRETIN	25/04/16	Jeanne DESAGE	25/10/16
Nina Anne-Lise BARRIAL	05/05/16	Eliwann Marius Igor BERRE	27/10/16
Soraya TAAROUST	05/05/16	Théa Annick Monique SCHRODER	31/10/16
Léa Marie Annick GURTNER	08/05/16	Tino Barthélémy Yves GERARD	01/11/16
Maxime Malone GOSTAN	17/05/16	Samuel GODEMAN	06/11/16
Aya Khadija ABOUTAYEB	18/05/16	Jérome Bastien SANCHO	18/11/16
Pablo Louis Johnny VAISSIERE	25/05/16	Manon Floriane AUZILHON	18/11/16
Maraz TIRYAKI	29/05/16	Victoria Ophélie Constance Séraphine DUVIGNAU	19/11/16
Johan Frédéric Christian TANIÈRE	02/06/16	Gabin DALEGRE	20/11/16
Liam Sasha KACHOUR	14/06/16	Nina Brigitte SCHWERTZ	22/11/16
Adélio Mickaël Jeffrey FIGUEIREDO MOTTIN	16/06/16	Callie Patricia Sandrine CHANTREL	24/11/16
Saja Ghizlane GAOUZ EL IDRISSE	20/06/16	Saphir OSAD	18/12/16
Haroun EL MOUKAFIH	24/06/16	Céleste Infinity GRANIER GONZALEZ	19/12/16
Titouan Marie BARRE VILLENEUVE	27/06/16	Johan Lucas Nathan BONNET	21/12/16
Julie Carole Dany BROULHET	04/07/16	Sheridane Karina OUADI MEDIANI	24/12/16
Bruno René Henri PIOCH	04/07/16	Wassim Halim FASSOUR	27/12/16
Olivia PHONG TAILLIA	04/07/16	Lenzo Jérémy COSSU	29/12/16
Chloé Brigitte Ghislaine SALLES	04/07/16	Adam ABBOUBI	31/12/16
Enzo SEUBE	05/07/16		

## Mariages

Charlotte GABORIT et Fabrice GRILLON	07/05/16	Aurélie CHICOT et Frédéric ANTHORE	27/08/16
Sandrine CONCHOU et Tristan THIMONIER	14/05/16	Silvi ANTUNES et Anthony RODRIGUEZ	27/08/16
Adeline CARRIERE et Julien SCHMITT	09/07/16	Ghislaine LAVESQUE et Marcel MIESCH	03/09/16
Karine CAUSSE et Eric SANCHEZ	28/07/16	Claude THIZY et Philippe VIALLE	10/09/16
Gabrielle HUGON et Christopher GAILHAC	30/07/16	Laura OUDIN et Yannick AUTARD	17/09/16
Sonia CLAUDIO MARQUES et Laurent DURRIS	23/08/16	Laurie NORBERTO et Pierre-Adrien CNUUDE	12/11/16

## Décès

Bernard Louis Marcel VAILLAND	16/01/16	Louis Amédée Aimé Pierre DAVID	05/06/16
Denise Elisa Louise COMMUNAL	18/01/16	Andrée Lucette MARC Née ROGER	06/06/16
Colette Thérèse VILUMBRALES	19/01/16	Albert Lucien LE STRAT	03/08/16
Janine Rolande PENARANDA	05/02/16	Jean-Michel BAGAN	19/08/16
Félix SKRZYPCZAK	18/03/16	Daniel Michel Lucien PONTIER	07/09/16
Gérard Henri Charles ASTRUC	27/03/16	Liberto ESCRIVA MARTINEZ	16/09/16
André Paul NOËL	26/04/16	Marie Henriette Marcelle GIBAUD Née ARNAUD	25/11/16
Marco NOBRE	08/05/16	Andrée Marie-Louise TIERS	26/12/16

# Médical et Paramédical

## PHARMACIE

Pharmacie de Montarnaud : 04 67 55 41 82

## CLINIQUE GERONTO-PSYCHIATRIQUE

Clinique Saint Antoine : 04 67 02 91 10

## DENTISTES

Myriam CHEMINAL : 04 67 40 09 60

Jean Yves CORTES : 04 67 40 09 60

Eric DOUMENGE : 04 67 55 57 30

## DIETETICIENNE

Samia SOUSSI : 06 72 07 90 89

## ENERGETIQUE CHINOISE

Patricia JULLIAN : 06 17 96 43 37

Valérie VALETTE : 04 67 55 66 14 / 06 30 41 87 15

## INFIRMIERS

Anita ALEXANDRE : 06 26 59 04 23

Isabelle CHAMIER : 04 67 55 40 56

Sylvie FLAMAND : 06 11 38 72 86

Sophie HERREROS : 06 89 06 02 89

Fabien LAMBERT : 06 22 09 65 75

Chrystel MEYLAN (spé. enfant) : 07 85 62 18 88

Dominique MORENO : 06 22 24 09 35

Jean Charles MALVES : 06 11 65 53 29

Nadine WEHRLE : 04 67 55 54 74

Maïssa ZAIZ : 04 67 55 43 23

## KINESITHERAPEUTES

Agnieszka DEFUS-TOURSEL : 04 67 55 36 42

Florent GAY : 06 26 39 34 89

Cindy GAY-GELY : 06 87 54 19 59

Marine LUCAS-LAPLACE : 04 67 55 47 67 / 09 50 44 98 92

Bruno PEREZ : 04 67 55 51 33

Patrick POULARD : 04 67 55 36 42

Sophie WOIMANT (à domicile) : 07 88 96 14 21

## MEDECINS

Docteur Michel CHIONO

Cab : 04 67 55 40 06 - Dom : 04 67 55 48 06

Docteur Renos IOANNIDES

Cab : 04 67 55 45 52 - Dom : 04 67 55 41 48

Docteurs Jeanne MEYER et Alain DJEMAA

Cab : 04 67 55 58 60 - Dom : 04 67 55 45 12

## ORTHOPHONISTES

Cabinet Les Hirondelles : 04 67 55 46 82

Céline POSCHMANN : 06 88 08 33 78

## ORTHOPTISTE

Annabelle BUSIN : 06 83 48 97 86

## OSTEOPATHES

Marie VIALLE : 06 20 46 83 98

Hélène PISSOT : 06 31 26 52 30

## PODOLOGUES

Brice MARTIN : 04 67 41 93 98 / 06 62 73 89 19

Sacha CAMPOS : 04 67 40 62 04 / 06 08 22 81 28

## SAGE-FEMME

Justine MAZEL : 06 87 54 59 15

## SHIATSU

VALADIER & FAURE : 06 77 92 37 79 / 06 03 44 90 21

## THERAPIES

Myriam GALLET (Art thérapeute) : 06 03 88 16 69

Sandra KLOEK (Psychothérapie) : 06 30 70 72 66

Marie VAILLAND (Sophthérapeute) : 06 52 98 10 48

## VETERINAIRE

Martine RIOU : 04 67 55 45 00

# Accueil et Scolaire

Crèche "Le Berceau" : 04 67 67 87 65

École Maternelle : 04 67 55 48 82

École Élémentaire : 04 67 55 56 99

Accueil Périscolaire : 04 75 07 62 00

Garderie : 04 67 55 48 82

Cantine : 04 67 55 40 84

Collège : 04 99 62 31 70

**Tickets de Cantine** : depuis le 19 septembre 2016, les ventes de tickets sont remplacées par un **formulaire de réservation des repas** (disponible en mairie ou sur le site internet de la commune) à déposer à l'accueil de la mairie.

# Autres Services

POMPIERS : 18

POLICE SECOURS : 17

SAMU : 15

LA POSTE : 04 67 12 15 13

RESTO DU COEUR : Antenne de Montarnaud  
04 67 55 58 77

ASSISTANTE SOCIALE - CG 34 (en Mairie)  
Permanence : 04 67 67 88 55 (sur rendez vous)

PERCEPTION DE GIGNAC : 04 67 57 04 06

GENDARMERIE : 04 67 75 18 99

SOUS PREFECTURE DE LODEVE : 04 67 88 34 00

## DÉCHÈTERIE DE MONTARNAUD

Syndicat Centre Hérault : 04 67 88 18 46

- Matin : 9h - 12h30 (dernier entrant 12h15)

- Après midi : 14h - 17h30 (dernier entrant 17h15)

Fermeture les dimanche et lundi

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HERAULT : 04 67 67 67 67

COMMUNAUTÉ COMMUNES VALLÉE HÉRAULT  
CCVH : 04 67 57 04 50

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL  
Saint Guilhem le Désert / Vallée de l'Hérault : 04 67 57 58 83

CAF (Caisse d'allocation familiales) : 08 10 25 34 20

CESML : 04 67 66 67 66  
Coopérative d'Electricité de Saint Martin de Londres

SAUR : 04 34 20 30 01  
Service eau et assainissement

LA PAROISSE : 04 67 55 46 40  
Messe le dimanche à 11h

La REGION Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées :  
04 67 22 80 00

MIDI LIBRE : Correspondant Jacques JANDOT  
Port : 06 34 35 44 97 - jandot.midilibre@gmail.com

MISSION LOCALE JEUNES : 04 67 54 91 45

SOS AMITIE : 04 67 63 00 63

SIDA INFO SERVICE : 0 800 840 800 (n° vert)

HERAULT TRANSPORT (Bus 117) :  
04 34 888 999

De Montarnaud (Mairie)

à Montpellier (Mosson) :

6h56-7h15, 7h01-7h20, 8h17-8h40,

9h18-9h40, 12h38-13h00,

13h38-14h05, 17h14-17h35, 18h17-18h40.

De Montpellier (Mosson)

à Montarnaud (Lou Pradas) :

8h10-8h27, 12h40-12h57, 13h20-13h34,

15h15-15h28, 16h15-16h32, 17h15-17h28,

18h15-18h39, 18h45-19h03, 19h35-19h53

(horaires du lundi au samedi).

MARCHÉ Mercredi matin sur l'esplanade

Afin de tenir à jour tous les contacts et téléphones, merci de nous faire part des oublis ou anomalies que vous rencontrerez lors de la lecture.

# Commerces, Services et Artisans

## AGRICULTEURS ET VENTE DIRECTE

EARL Les Mûriers (Élevage chevaux) : 09 51 97 57 90  
Le Potager de Laurence : 06 88 57 10 85  
Les Poules de Luxe de Bel Air : 06 98 74 31 75

## ALIMENTATION

Boucherie Bruno Codina : 04 99 06 43 49  
Boulangerie Pâtisserie H. GARREAU : 04 67 55 50 21  
Boulangerie Pezanna : 04 67 55 49 15  
Cave de l'Esplanade : 04 67 55 43 31  
Nathalie Primeurs : 04 67 55 55 85  
Utile (supérette) : 04 67 29 21 51  
Vival - Line Amalou SARL : 04 67 55 48 43

## BAR ET RESTAURATION

Brasserie du Commerce : 04 67 84 02 77  
L'Abri-Cotier : 04 67 55 44 92  
Pizza 421 : 04 67 55 04 05  
Brasserie « Midi Vin » : 07 83 88 82 18  
Snack Montarnaud : 04 67 92 37 53  
Tropikal Pizza : 06 34 21 05 75  
Vesuvio 2 Pizza : 04 99 65 24 11 / 06 89 31 62 86

## COIFFURE ET BEAUTÉ

Christine Coiffure (à domicile) : 06 63 26 61 49  
Dolorès Coiffure : 04 67 55 42 00  
Milton.R Coiffure : 04 67 55 44 05  
Laurent Coiffure : 04 67 55 42 72  
Gilbert Alonso (à domicile) : 04 67 55 48 74  
Gines Art (à domicile) : 06 80 41 56 77  
Revema Cosmetique : 06 61 54 45 17  
Secret de Beauté (Institut) : 04 67 55 52 83

## GARAGISTE

Femenia Auto : 04 67 91 23 31  
Garage MD Automobile : 04 67 55 62 35  
Mécanique Auto à domicile Doc'Auto :  
06 78 94 49 97 / 04 67 55 44 95



## GÎTE ET HÉBERGEMENT

Château de Montarnaud : 04 67 55 48 02  
Gîte Le Temps d'une Pause : 04 67 92 30 64  
Gîte Les Mûriers : 09 51 97 57 90  
La Maison d'à Coté : 06 17 96 43 37  
Les Bois des Frênes : 06 17 96 43 37

## SERVICES DIVERS

L'Agence Immo : 04 99 63 90 62  
AGENTS IMMOBILIER MANDATAIRES :  
Hugo Bolzinger : 07 50 45 61 37  
Laurence Huard : 07 82 02 90 74  
Aude Coach Sportif (à domicile) : 06 64 62 09 37  
Auto Ecole Pilote : 04 67 55 46 08  
Elevage de Gibiers : 06 24 20 46 00  
Belle en Maillot : 06 85 21 95 25  
Domaine Mas Dieu (location de salles) :  
06 10 12 74 46 / 06 16 55 72 41  
FAMILLE D'ACCUEIL PERSONNES AGÉES :  
Nadine Martinez : 09 63 26 57 38 / 06 16 87 35 03  
FLEURISTE Florilège : 04 67 29 35 66  
GESTION COMPTABLE ET ADMINISTRATIVE :  
Adrien Gili : 04 67 63 85 / 06 32 76 86 84  
Groupama Sud : 04 67 55 47 13  
Imprimerie BSF : 04 67 55 44 81  
Imprimerie MPS - Pause'Mag : 06 80 27 35 55  
JP Multiservices : 06 72 27 45 31  
Maintenance Informatique MMI :  
04 30 12 09 44 / 06 67 34 63 81  
Marchal-Ferrant Stéphane Vicedo : 04 67 55 52 00  
Photographe Carolane Villar : 06 34 64 40 35  
Sam Vitres (Nettoyage vitres) : 06 46 47 17 48  
SIRAM - DEPANNAGE ELECTROMÉNAGER :  
Jean Bernard Rosciglione : 06 83 34 16 63  
Tabac Presse Loto : 04 67 55 51 50  
XB Live Music (Soirées dansantes) : 06 03 64 70 97

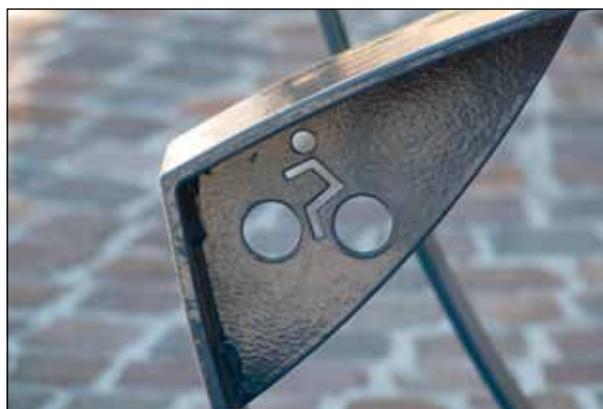
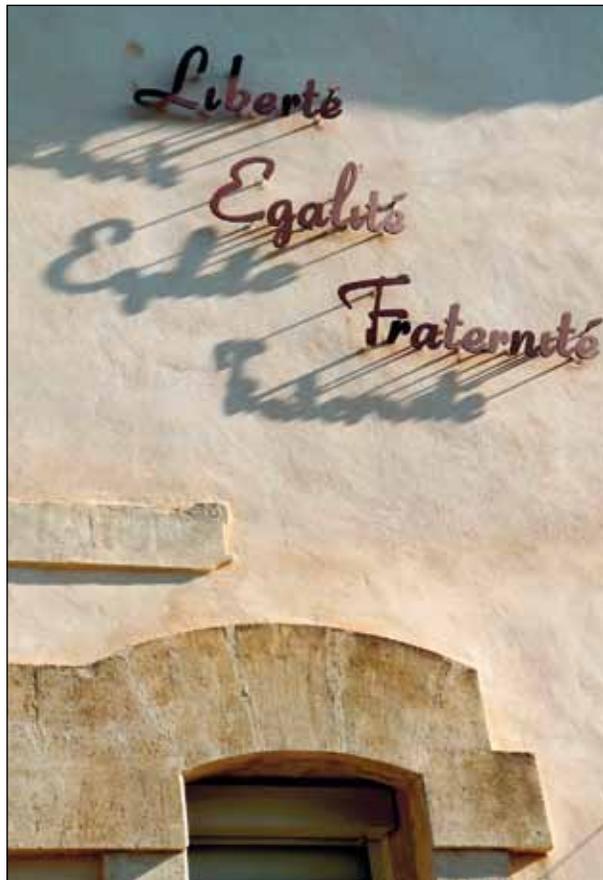
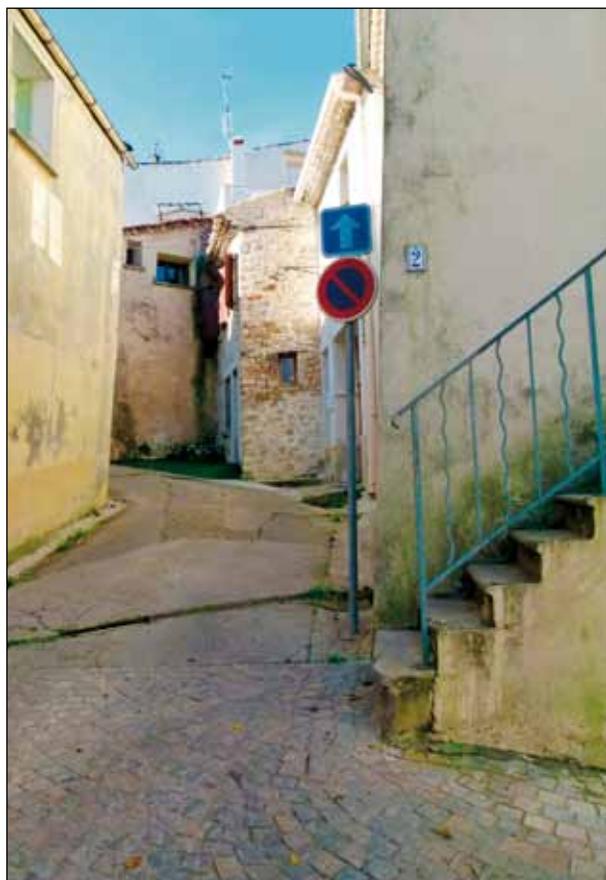
## TRAVAUX

AB Rénovation : 06 19 56 79 49  
AG Construction 34 : 04 67 66 31 06  
Alarme Confort 34 : 06 08 63 59 57  
Ange Carreleur : 06 09 20 46 04 / 04 67 29 43 19  
Architecte Jean-Yves Millet : 06 71 06 87 16  
Bou Plomberie : 06 18 63 40 27  
Carrelage Estivill : 04 67 55 52 06  
CJV Environnement (bureau d'étude) : 04 67 55 19 99  
Chauffagiste Dépan'Gaz : 06 64 82 18 64  
Déco & Peinture : 06 18 23 34 22  
Electricité Araujo : 04 67 55 47 85  
Electricité Gleizes : 04 67 55 47 83  
Electricité Rodillon : 06 08 95 18 10  
Façades Azur Façades : 04 99 63 91 38  
Groupe Escriva (Peinture et Rénovation) :  
06 24 81 22 62 / 06 61 41 63 75  
Habitat Bâtiment Structure : 06 08 31 83 59  
Horizon Décor : 06 07 26 96 29  
Jardinier Ambrosi Jardins : 04 67 55 57 61  
Le Sens des Jardins : 06 60 59 87 94  
Maçonnerie Gély : 06 80 13 75 72  
Menuiserie David : 04 67 55 56 40  
Nouvelles Constructions du Littoral :  
06 29 12 28 62 / 04 67 38 16 84  
Paysagiste Munoz : 06 27 02 05 34  
Peinture Bonnal : 04 67 55 45 69  
Peinture Pellicer Anthony : 06 10 11 11 14  
Peinture Valero : 06 18 27 35 78  
Piscine Electr'Eau : 04 67 55 52 66  
Plafonds Cloisons Dumas : 06 18 95 20 21  
Plâtrerie Techniques et Traditions : 06 15 91 50 95  
Plomberie Chauffage Solairmax : 04 67 55 52 57  
Plomberie Chauffage S.P.I.D. : 04 67 55 55 87  
Plomberie du Languedoc : 06 44 00 01 00  
Plomberie Jason Chevallier : 06 15 73 07 38  
Pro Rénovation : 04 67 72 52 84  
Terrassements Marck : 04 67 55 47 91

## VITICULTEURS ET VENTE DIRECTE

Clos Saint Conti : 06 14 05 27 83  
Domaine Croix de Félix : 06 15 99 51 77  
Domaine d'Escary : 06 11 54 76 61  
Domaine Mas du Village : 07 81 86 51 31  
Domaine Puech Merle : 06 10 04 61 82  
Mas des Tentations : 06 72 25 68 70





## Ville de Montarnaud

### Mairie

80, avenue Gilbert Senes  
34570 Montarnaud  
Tél : **04 67 55 40 84** / Fax : 04 67 55 52 65  
www.montarnaud.com  
service.communication@montarnaud.fr  
Lundi : 8h30 à 12h et 16h à 19h  
Mardi : 8h30 à 12h  
Mercredi : 8h30 à 12h et 16h à 18h  
Jeudi : 8h30 à 12h  
Vendredi : 8h30 à 12h et 16h à 18h

#### Permanence des Elus :

M. le Maire : tous les jours sur rendez-vous  
Elu(e)s : Samedi 9h30 sur rendez-vous

#### Permanence Affaires Sociales :

tous les jours sur rendez-vous

#### Permanence Urbanisme :

Mardi et Jeudi matin sur rendez-vous

### Police Municipale

Tél. : **04 67 59 13 53**

### Bibliothèque Municipale

Tél. : **04 67 55 48 16**  
Mardi : 16h30 à 18h30  
Mercredi : 9h à 12h et 14h à 18h30  
Vendredi : 15h à 18h30  
Samedi : 9h à 12h.  
bibliotheque@montarnaud.fr

### Espace Multimédia Municipal

Tél. : **04 67 55 75 35**  
Mercredi : 10h à 12h et 16h à 18h  
Mercredi (jeunesse) : 14h à 16h  
Vendredi : 15h à 18h  
Samedi : 10h à 12h  
multimedia@montarnaud.fr

### Service Jeunesse Municipal

Tél. : **04 67 55 75 68**  
service.jeunesse@montarnaud.fr  
**ALSH « Les Ouistitis » :**  
Mercredis de 14h à 18h : 04 67 55 48 82  
Vacances scolaires de 8h à 18h  
**ALSH « Les Katchouks » :**  
Mercredi de 14h à 18h  
Vacances scolaires de 8h à 18h  
**ALSH « Ados » : 04 67 55 75 68**  
Mercredi de 14h à 18h  
Vendredi soir de 18h à 22h  
(sauf le 1<sup>er</sup> vendredi du mois)  
Vacances scolaire de 8h à 18h

### Réseau Information Jeunesse

Tél. : 04 67 54 91 45